



# Col Blanc

En prime, des sourires et de la joie en page 20

LA PUBLICATION OFFICIELLE DU SYNDICAT DES FONCTIONNAIRES MUNICIPAUX DE MONTREAL (SCFP)

TOUS COLS BLANCS RÉUNIS

Pages 4 et 5



Institut économique  
**10 façons de privatiser Montréal**

Page 7



Équité salariale  
**Plan d'évaluation négocié**

Page 8



Pointe-Claire  
**Menace de grève**

Page 13



Centraide  
**Pour une campagne unifiée**

## Aux grands maux faut-il vraiment opposer de si graves moyens ? Abus, fraudes, favoritisme...

Monique Côté, présidente du SFMM (SCFP)  
André Dollo, secrétaire général du SFMM (SCFP)



Est-il vraiment nécessaire de sortir l'artillerie lourde et sophistiquée pour prévenir et contrer les abus et les fraudes au sein de l'appareil municipal Montréalais? D'emblée, nous croyons que non. C'est d'ailleurs ce que nous avons répondu à la communication faites par Claude Dauphin, président du comité exécutif de la Ville de Montréal, qui a annoncé publiquement, le 12 décembre dernier, l'implantation d'une ligne éthique à l'intention des employés municipaux.

Sans hésiter, et parce qu'on n'avait pas jugé nécessaire de nous en informer préalablement, nous avons diffusé un *Fonctionnaire express* faisant part de notre position et d'un bon nombre d'arguments la justifiant.

### Responsabilité sociale : oui

Nous croyons fermement que l'implantation d'un processus d'alerte éthique comme celui dont l'administration entend se doter, ne peut se concrétiser sans la participation de notre Syndicat. Et actuellement, l'unique représentant et mandataire des principaux salariés concernés (nous sommes le groupe de salariés le plus nombreux) s'inquiète foncièrement, tant de l'objectif visé par les élus municipaux que du type de moyens auxquels l'administration a l'intention de recourir pour y parvenir!

### Punition : c'est non !

Soyons clairs. Le SFMM ne s'oppose pas à l'implantation d'un tel dispositif en autant que l'objectif reste louable et qu'il permette strictement de dénoncer des violations majeures aux lois et aux règlements en vigueur; l'usage abusif de fonds et de biens publics ou encore des cas graves de mauvaise gestion. Il ne doit en rien s'avérer une solution improvisée mise en place pour répondre à une crise, pas plus qu'il ne doit constituer un moyen de punir.

SUITE EN PAGE 3

## À l'intérieur

Dix chantiers pour privatiser Montréal	pp. 4-5
Ententes bibliothèques	p. 5
Politique tolérance zéro contre toute forme d'agression	p. 6
La santé psychologique	p. 6
Négociations : des gains appréciables	p. 7
Équité salariale : une étape franchie	p. 7
Conciliation travail-famille	p. 8
Grève envisagée à Pointe-Claire	p. 8
Mal être au travail	p. 9
L'éthique, parlons-en !	p. 9
Maux de dos, mieux vaut prévenir	p. 10
Facteur de risque, l'hiver, le froid c'est dangereux	p. 10
La souffrance n'a pas d'âge	p. 11
Journée internationale des femmes	p. 12
Mieux armés pour vous représenter	p. 13
Centraide : Succès et inquiétude	p. 13
Chronique CRIC	p. 15
Les régimes de retraite	p. 15
Ailleurs c'est aussi ici !	p. 16
Remerciements	p. 17
Actualité syndicale	pp. 18-19
Fête des enfants	p. 20
Le CPE Cœur de l'île en nomination	p. 21
Lecture et sentiments	pp. 22

## Calendrier syndical

- 1<sup>er</sup> au 28 février**  
Mois de l'histoire des Noirs
- 4 mars**  
le SFMM honore ses femmes
- 8 mars**  
Journée internationale des femmes
- 9 au 13 mars 2009**  
XXVI<sup>e</sup> congrès du SCFP-Québec, sous le thème : *Le SCFP-Québec, moteur de changement social* à Québec
- 21 mars**  
Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale
- 22 mars**  
Journée mondiale de l'eau

## NOUVELLE DIRECTRICE SYNDICALE



**Nadine Latouche**  
Service de police  
514 280-3358

## Bienvenue Gérald



Depuis le 20 janvier dernier, les membres du conseil général ont choisi de confier la responsabilité du comité du journal à Gérald Brosseau, délégué syndical à la direction des revenus et de la planification fiscale au Service des finances.

Élu par acclamation, Gérald occupe un poste d'agent de recette. Photographe professionnel, il milite syndicalement depuis de nombreuses années au SFMM et possède une vaste et fort précieuse expérience.

Bonne chance Gérald!  
Pour le joindre écrivez à [gerald@gb-photodujour.com](mailto:gerald@gb-photodujour.com)



## Errata



Julie Lépine, directrice syndicale, membre du comité général de coordination en SST fait également partie du comité syndical d'entraide pour le soutien et la prévention en santé au travail. Nos excuses.

### Fonds de secours maladie-accident

## Il est temps d'y voir !

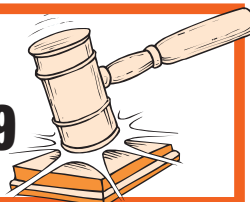
Avec la fin de l'année qui approche, le temps est venu de penser à réclamer vos frais médicaux, professionnels et dentaires encourus au cours de l'année 2008. Ces réclamations DOIVENT ÊTRE REÇUES à nos bureaux AVANT le 1<sup>ER</sup> MARS 2009.

### Pourquoi attendre ?

Plus vite elles nous sont acheminées... plus vite vous serez remboursé!

Date de tombée des textes pour le prochain numéro du **ColBlanc** :  
**le vendredi 13 mars 2009**

Pour les superstitieux, n'hésitez pas à nous envoyer vos textes à l'avance.



## Deux organismes distincts aux missions différentes Ne pas confondre SSQ et FSMA



Les Col blancs de la Ville de Montréal ont appris par le biais d'un courrier livré à domicile que leur employeur avait retenu les services du *Groupe financier SSQ* pour assurer le régime de protections prévues à l'article 30 de la convention collective et qui stipule, entre autres, que tout fonctionnaire a droit à une indemnité au décès avant la retraite égale à deux fois le traitement, à une indemnité d'invalidité court terme égale à 75 % de son traitement pour une période de 26 semaines (après le délai de carence de cinq jours ouvrables), ainsi qu'à une indemnité en cas de mort ou de mutilation accidentelle avant la retraite et en cas de décès d'une personne à charge.

L'administration des garanties en cas de décès et mutilations accidentels a été confiée à *AIG assurance commerciale*. Pour en savoir plus et vous procurer le formulaire de demande de prestation, faites-en la demande à votre gestionnaire ou visitez le site intranet de la Ville.

Quant au Fonds de Secours maladie-accident (FSMA), il s'agit du régime de protections en matière de soins hospitaliers, dentaires, professionnels et médicaments administré par notre Syndicat. Pour vous procurer le formulaire de remboursement, visitez le site du SFMM à l'adresse suivante [www.sfmm429.qc.ca](http://www.sfmm429.qc.ca) puis cliquez sur *services aux membres*.



Janvier - Février 2009 Volume 43, numéro 1  
**ColBlanc**

LA PUBLICATION OFFICIELLE DU SYNDICAT DES FONCTIONNAIRES MUNICIPAUX DE MONTRÉAL (SCFP)

Publication officielle des membres du Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SCFP),  
514 842-9463 / [colblanc@sfmm429.qc.ca](mailto:colblanc@sfmm429.qc.ca)

Publiée par le Comité du journal à 10000 exemplaires.

Les textes publiés dans ce journal n'engagent que leurs auteurs. Nous n'insisterons jamais assez : nos pages sont ouvertes à tous les membres du SFMM (SCFP).

Toutes reproduction, traduction et diffusion des textes sont autorisées à condition d'en citer la source.

Dépôt légal à la Bibliothèque de la législature et à la Bibliothèque nationale du Québec, Division des acquisitions pour le Canada et le Bureau de dépôt légal, Bibliothèque nationale du Canada, Ottawa (SSN 0227-6064).

Composée et imprimée par des travailleuses et travailleurs syndiqués, membres d'un syndicat affilié à la FTQ.

Veillez prendre note que, dans le seul but d'alléger le texte, le masculin comprend le féminin (même si ce n'est pas toujours le cas) et vice-versa (même si ce n'est pas toujours le cas).

### Responsable à l'exécutif

**du Comité du journal** : André Dollo

**Agente d'information** : Michèle Blais

**Responsable** : Gérald Brosseau

**Secrétaire** : Benoit Méthot

**Membres** : Line Marcotte, Jean-René Usclat et Christine Vallée

**Collaborateur** : André Synnott

**Caricaturiste** : Line Marcotte

**Mots croisés** : Gilles P. Charron

**Photographes** : Stéphane Armstrong, Michèle Blais, Gérald Brosseau, Daniel Guay, Line Lachapelle, André Lalonde et Vincent Legault.

**Infographie** : Marcel Huot

(Legris Service Litho inc.)



# Aux grands maux faut-il vraiment opposer de si graves moyens ? Abus, fraudes, favoritisme...



Monique Côté, présidente du SFMM (SCFP)  
André Dollo, secrétaire général du SFMM (SCFP)

SUITE DE LA PAGE 1

Notre loyauté, c'est avant tout aux citoyens payeurs de taxes que nous la devons. Notre raison d'être est de fournir aux citoyens les services auxquels ils sont en droit de s'attendre, de veiller à leur sécurité et au mieux être de la collectivité. Là réside notre mission première! Nous la prenons très au sérieux et nous ne laisserons personne ternir notre image et porter atteinte à notre professionnalisme.

C'est pourquoi le SFMM exige que ce processus d'alerte éthique, s'il doit être instauré, le soit avec toute la rigueur nécessaire, en offrant toutes les garanties et les balises indispensables notamment en matière de sécurité, pour nos membres d'abord, par respect pour ceux-ci et pour leur agent négociateur, et aussi pour restaurer la confiance au sein de notre organisation.

## La fonction publique : gardienne du bien commun

Nos fonctions consistent, que nous soyons commis de bureau, agent technique, agent de prévention, secrétaire, sauveteur, etc., à répondre aux demandes et à exécuter les directives de nos supérieurs cadres qui, eux, doivent administrer la Cité et concrétiser les mandats qui leurs sont confiés par les élus municipaux. Ceux-ci doivent réaliser leur programme électoral et répondre aux besoins de leurs commettants. Cela implique qu'ils soient intègres envers leurs citoyens à qui ils sont redevables d'une gestion saine et rigoureuse, dans l'intérêt du bien commun qu'on leur a confié temporairement, soit la durée du mandat.

## LA condition : un comité paritaire

L'ordre des CRIA (conseillers en ressources industrielles agréé) a publié plus d'un article sur le sujet dans lesquels il est dit, entre autres, que l'éthique est l'affaire de tous! D'ailleurs, il recommande l'implication des employés à la conception et à

la mise en place d'un code d'éthique et des outils qui s'y rattachent puisque c'est un facteur essentiel pour favoriser leur engagement.

Parce qu'ils ont une connaissance des conduites et des valeurs à mettre de l'avant, il est reconnu que les employés sont bien placés, par leur fonction et leur vécu, pour suggérer des idées et souligner les points à ne pas oublier lors de l'élaboration d'un code d'éthique. La mise sur pied d'un comité paritaire oeuvrant à l'implantation du processus constitue donc une priorité tant pour assurer la réussite d'une telle démarche que pour obtenir l'aval du SFMM.

Plus que personne, vous connaissez les conséquences sur le climat de travail lorsque l'on se retrouve entre l'arbre et l'écorce. Vous savez à quel point de telles situations deviennent une énorme source de stress susceptible de provoquer la détérioration du climat de travail. Cela incline au cynisme dans nos rangs et engendre une démotivation profonde à s'acquitter de nos fonctions premières.

## Une offre qui ne c'est pas fait attendre

Au retour des Fêtes de fin d'année, après la diffusion de notre position, nous avons reçu un appel de Claude Léger, directeur général de la Ville de Montréal, qui nous conviait à une rencontre sur ce sujet.

C'est le 26 janvier dernier que nous avons discuté avec messieurs Léger et Reid de ce projet. Nous pouvons affirmer, pour l'instant, que cette démarche a été fructueuse puisque monsieur Léger nous a assuré d'une participation dans le cadre de la mise sur pied éventuelle d'un comité paritaire qui réunira les représentants concernés par le dossier afin de définir les objectifs et les façons de procéder. Espérons que cela permettra de faire de cette mesure un outil valable et profitable, capable d'insuffler un peu plus de confiance aux employés municipaux comme aux citoyens.

## De multiples et pertinentes questions demeurent

Qu'il soit victime ou témoin d'agissements graves de la part de supérieurs, cadres, élus municipaux ou autres, la ligne éthique est présentée comme un moyen pour permettre à un employé d'informer le(s) responsable(s), et ce, sans crainte de représailles, cela va de soi. Mais aussi simple que cela paraisse, il en est pourtant tout autrement et bien des questions restent sans réponse.

Ainsi, quelles sont les sphères d'activités qui devraient être assujetties à ce processus éthique par rapport aux autres mécanismes de contrôle déjà en place à la Ville de Montréal? Quel sera le niveau d'indépendance de l'organisme (ou de la personne) en charge de cette ligne vis-à-vis l'appareil municipal et des élus? Quels types d'interventions faut-il privilégier, on s'attaque à un vol de crayon ou au versement de pots de vin? Qu'elles sont les limites des dénonciations? Comment peut-on faire pour que ce processus ne devienne abusif et restreigne nos droits et libertés? Qu'est-ce qu'un pot de vin? Que dénonce-t-on et pourquoi faut-il le rapporter? Qu'en est-il de l'anonymat, faut-il promouvoir le processus en garantissant l'anonymat ou responsabiliser les employés en ne traitant que les renseignements pour lesquels un employé a accepté de s'identifier tout en étant protégé (de façon à décourager la calomnie qui pourrait détériorer le climat de travail); comment protéger le dénonciateur? Comment garantir une enquête objective et offrir aux contrevenants une défense pleine et entière? Mais surtout, comment s'assurer que le recours à une alerte éthique ne suscitera pas la méfiance et la délation?

Ce n'est là qu'un aperçu des questions que nous sommes tout à fait en droit de nous poser, pour lesquelles nous avons des éléments de réponse et sur lesquelles nous devons nous pencher **paritairement**. Une condition obligée afin de réellement œuvrer pour une fonction publique responsable socialement et restaurer la confiance au travail et auprès des Montréalais.

C'est pourquoi nous avons finalement accepté l'offre proposée par monsieur Léger. Les défis sont importants et nous n'avons rien à perdre.

## Une option est pourtant envisageable

Nous demeurons convaincus que le véritable enjeu en matière d'éthique à Montréal, comme dans d'autres organisations, réside dans l'appropriation par l'ensemble du personnel de valeurs comme l'honnêteté, l'intégrité, la transparence, la cohérence, l'équité et l'imputabilité, autant de valeurs qu'il faut prêcher par l'exemple et qui doivent être soutenues avec rigueur par les élus et la direction. C'est pour nous la seule façon de pratiquer une gestion cohérente de l'organisation. Le SFMM se joindra au comité en souhaitant que son travail portera fruits et qu'il y sera entendu.

Si l'objectif de nos élus municipaux est véritablement noble et qu'il ne fait pas partie des moyens mis en place pour redorer l'image de l'administration Tremblay, ils devront se ranger à nos arguments qui s'inscrivent dans le même sens que d'autres expériences vécues ailleurs, que ce soit au Québec, au Canada ou ailleurs dans le monde.

Mais il faut être conscients que le renforcement des contrôles ne pourra assurer à lui seul un comportement éthique dans nos organisations. Le code d'éthique n'aura que peu d'effet s'il n'est pas appuyé par un leadership actif, par l'équité en matière d'emploi et par des discussions ouvertes sur le sujet, à l'échelle de l'organisation. Et surtout, il faut que chacun soit disposé à le respecter et à agir pour qu'il le soit.

Voilà un dossier primordial que nous vous demandons de suivre avec attention à Montréal, comme au sein des autres organisations pour lesquelles nous représentons les salariés. Surtout, n'hésitez pas à nous faire part de vos questions, commentaires et suggestions à ce sujet.

Nous vous laissons sur ces quelques réflexions et profitons de l'occasion pour souhaiter à tous une Bonne Année 2009 qui s'annonce, une fois de plus, remplie de nouveaux défis...

Syndicalement le vôtre!

## AVEZ-VOUS ADHÉRÉ AU SYNDICAT DES FONCTIONNAIRES MUNICIPAUX DE MONTRÉAL (SCFP) ?

Vous êtes nouvellement embauché par la Société du parc Jean-Drapeau, la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM), l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM), le Parc Six Flags Montréal SEC, Anjou 80, Stationnement de Montréal, par la Ville de Montréal ou encore par l'une ou l'autre des 14 villes reconstituées pour lesquelles nous détenons l'accréditation.

Ce n'est pas parce que ces employeurs prélèvent à la source des cotisations syndicales que cela fait de vous un **membre en règle** du Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SCFP).

Dans le respect du cadre légal en vigueur, il est stipulé au paragraphe 8.01 des statuts et règlements de notre Syndicat que **«tout aspirant qui désire adhérer au Syndicat doit signer une demande d'adhésion et être accepté par le comité exécutif du Syndicat»**.

Si vous voulez bénéficier de tous les droits et avantages conférés par les statuts et règlements de notre Syndicat et que vous n'avez pas encore adhéré à notre organisation : contactez votre délégué(e) syndical(e) afin de joindre, le plus rapidement possible, les rangs du SFMM (SCFP), le Syndicat le plus important du secteur municipal au Québec. La demande d'adhésion est également disponible sur notre site Internet.

**514 842-9463 • www.sfmm429.qc.ca**

# Dix chantiers pour privatiser Montréal !

## Ou quand les services publics profitent ... à certains



es élections provinciales sont choses du passé et il semble bien que nous devrions composer avec un gouvernement libéral majoritaire. Si l'adage populaire qui veut que le passé soit garant de l'avenir s'avère exact, cela n'augure rien de très positif pour les travailleurs et les plus démunis. Il sera intéressant de voir ce que fera ce gouvernement en ces temps difficiles pour l'économie.

### Quand l'Institut économique de Montréal veut notre bien !

À un an des élections municipales, l'Institut économique de Montréal (IEDM) fut mandaté par le journal *Votre argent* (Journal de Montréal) pour imaginer dix chantiers susceptibles de dynamiser la métropole et lui redonner sa place dans le concert des grandes villes de la planète.

Je me suis permis d'en reproduire certains passages tirés des articles du journaliste Martin Bisailon, du Journal de Montréal, et d'y ajouter mes commentaires. Vous constaterez comme moi que l'IEDM n'est jamais à court d'idées pour trouver des solutions novatrices qui créent de la richesse. Reste à voir à qui profitera la manne!

### Montréal en perte de vitesse ?

Le départ de notre équipe de baseball, la perte du Grand Prix de Formule 1, l'exode de sièges sociaux et d'un certain nombre de compagnies manufacturières, sont-ils des symptômes du déclin de la ville de Montréal? Si tel est le cas, que faire pour lui redonner sa vitalité perdue?

Montréal est en perte de vitesse depuis cinquante ans, époque où elle était la métropole du Canada. Ce titre lui a depuis été ravi par Toronto vers la fin des années '70. Selon l'auteur, les Montréalais entretiennent avec leur ville une relation d'amour-haine. Ils la chérissent pour sa douceur de vivre, ses multiples distractions gratuites et ses nombreux restaurants. En revanche, ils l'exècrent pour la piètre qualité de ses rues, la malpropreté de ses parcs, son déneigement erratique ou encore en raison de la multiplication des paliers de décisions entre les arrondissements et la ville-centre. Mais qu'on l'aime ou pas, Montréal est la métropole du Québec, son principal moteur de développement économique, social et culturel.

Montréal, malgré tout, détient plusieurs atouts et possède des qualités très significatives, selon le vice-président et économiste en chef de l'IEDM, Marcel Boyer. Il énumère entre autres : un site naturel exceptionnel, la proximité d'un marché parmi les plus importants du monde, une main d'œuvre éduquée et qualifiée (quoiqu'en pense certains), un potentiel en recherche et développement considérable et une diversité culturelle phénoménale. Pour lui, Montréal doit aller chercher ce qu'il y a de mieux partout dans les grandes villes du monde pour élaborer son propre modèle. Comme si ailleurs personne n'y avait déjà pensé!

Comment rendre notre ville plus performante? Toutes les facettes de la vie de la métropole sont abordées dans les 10 chantiers proposés par l'IEDM, d'une plus

grande autonomie fiscale à la revitalisation du parc du Mont-Royal en passant par l'abolition des HLM, la vente du Stade olympique, le péage sur les routes ou le recrutement d'étudiants étrangers de haut calibre. Ces «idées» ont, selon le chercheur, comme caractéristique commune d'être réalisables à brève échéance. À vous de juger si ces «bonnes idées» qui, vous le constaterez, laissent place à beaucoup d'interrogations, représentent LA solution

Permettre le tourisme médical, n'est-ce pas une proposition ouvrant la voie à la privatisation de la santé? Oui, répond l'économiste, mais il faut arrêter de craindre le privé, surtout s'il permet d'optimiser l'utilisation des installations existantes tout en procurant un financement supplémentaire au réseau de la santé.

Mon commentaire : Heureusement que le tourisme sexuel est déjà le monopole de certains pays sans scrupules! Faudrait peut-être aussi penser à instaurer un marché du don d'organes, à la vente libre de ceux-ci, un genre de libre échange! Ce n'est sûrement pas de cette façon que les listes d'attente seront éliminées. Pour ma part, je suis plutôt d'avis qu'il faut maximiser l'utilisation des blocs opératoires de façon à augmenter le nombre de chirurgies. Sans compter que lorsque l'on parle de profits, vous conviendrez que, trop souvent, l'appât du gain prend le dessus et prime sur toute autre considération, y compris notre santé! Mais j'oubliais que les idées formulées par l'IEDM se veulent des solutions novatrices qui créent de la richesse!

### Vendre les HLM de la ville et éliminer le contrôle des prix des loyers

Le problème : En 2006, 20 391 ménages montréalais bénéficient d'une place dans un HLM. Plus de 23 000 autres étaient en attente d'un logement à prix modique. Pendant ce temps, le parc immobilier à revenu modique privé est en déclin.

Le constat : Même s'il n'y avait aucune nouvelle demande pour une place dans un HLM, il faudrait 11 ans pour épuiser la liste au rythme où les logements se libèrent. De plus en plus de propriétaires de logements laissent leurs immeubles se dégrader en raison du contrôle des loyers.

La solution : Vendre le parc immobilier de l'Office municipal d'habitation de Montréal et avec les économies récurrentes, émettre des bons de logement à tous les ménages nécessiteux. Rien de moins! Ces bons seraient échangeables auprès des propriétaires privés. À titre d'exemple, toujours selon l'auteur, si la ville — qui par ailleurs ne possède pas ce parc immobilier — distribuait l'ensemble de 106M \$ que coûte le programme des HLM, cela se traduirait par une aide moyenne de 200 \$ par mois pour les 43 542 ménages admissibles. À cette mesure, s'ajouterait la fin du contrôle des prix des loyers.

Les avantages : Les bons de logement

permettraient de venir en aide à plus de ménages dans le besoin en leur laissant le choix du lieu où ils désirent résider. L'élimination du contrôle des loyers stimulerait la construction et la rénovation d'immeubles à logements. Cela freinerait la tendance à l'édification de petits condominiums.

La citation : «Un changement radical s'impose pour améliorer les conditions de vie des milliers de personnes mal logées à Montréal. Économiquement, cela aura logiquement pour conséquence d'améliorer l'offre de logement» - Mathieu Laberge, économiste

Mon commentaire : Comme le parc immobilier n'appartient pas à la ville, il faudrait que notre économiste fort mal renseigné nous explique comment celle-ci pourrait le vendre? Par ailleurs, prétendre que cette façon de faire aurait comme conséquence d'améliorer l'offre de logement est pure spéculation. Permettez-moi d'être plus que sceptique à cet égard. Est-il utile de rappeler le sort réservé à certains des immeubles à logements dans Côte-Des-Neiges et de ceux de la place Henri-Bourassa? Ces immeubles ont dû être rachetés à fort prix par la Ville de Montréal puisque les propriétaires jugeaient inapproprié d'investir en rénovation ou pire considéraient qu'il n'était pas nécessaire de le faire. Quant à l'abolition du contrôle des prix des loyers qui inciterait la construction de logement abordables, on est en droit de demander pour qui? Le fait d'offrir des bons de logements (on se croirait au temps de la deuxième guerre mondiale) d'une valeur de 200 \$ par mois permettrait, selon l'auteur, de pallier aux effets des hausses éventuelles! Pas très convaincant lorsqu'on sait que, depuis des années, ce dont rêvent bon nombre de propriétaires c'est justement de ne plus être limités par un tel contrôle des prix. Contrôle qui profite nettement aux locataires. Nos consœurs et confrères de l'OMHM seront à même de vous expliquer que le coût mensuel d'un HLM correspond à 25 % de vos revenus et oscille autour des 200 \$ par mois dans bien des cas. Que vaudra un bon de logement de 200 \$ par mois avec un coût de loyer livré au marché, soit un coût de plusieurs centaines de dollars par mois. Mais c'est vrai, j'oubliais, il s'agit d'une autre solution novatrice qui crée de la richesse. Pour qui? Ça c'est une toute autre histoire?

### Un organisme privé pour gérer le parc du Mont-Royal !

Le problème : Malgré son potentiel exceptionnel, le parc du Mont-Royal est sous développé et sous-utilisé comme symbole de la métropole.

Le constat : Actuellement, la gestion du parc est compliquée puisqu'elle est sous la responsabilité de plusieurs services municipaux et arrondissements.

La solution : Afin de valoriser davantage le parc, en confier la gestion à un organisme unique, indépendant et flexible, comme c'est le cas pour Central Park à New York. Simultanément, lancer un grand concours international visant à trouver un nouveau schéma d'aménagement du parc.

Les avantages : Le nouvel aménagement hisserait le parc du Mont-Royal au niveau des



pour Montréal. Voici donc dans un premier temps cinq des dix chantiers tel qu'imaginés par l'IEDM.

### Favoriser le tourisme médical

Le problème : Sous-financement chronique des hôpitaux et difficulté à retenir les médecins spécialistes.

Le constat : Le taux d'utilisation des salles d'opération tourne autour de 50 %, taux encore plus bas les fins de semaine. La demande privée pour des soins médicaux de qualité est en hausse, notamment aux USA.

La solution : Encourager les hôpitaux à louer leurs salles d'opération, sans diminuer l'offre de service public. Les revenus engendrés seraient conservés par les établissements.

Les avantages : Contribution directe à l'accroissement du financement, la location des salles d'opération pourrait inciter des spécialistes de haut niveau à demeurer à Montréal.

La citation : «Nous vivons à proximité du plus gros bassin de demande pour le tourisme médical, les États-Unis. Il est possible d'en profiter tout en assurant le même niveau de service aux citoyens»

— Mathieu Laberge, économiste



André Dollo, secrétaire général au SFMM (SCFP)

plus grands parcs sur la scène internationale. Une campagne de souscription serait lancée faisant appel à la philanthropie pour financer le concours, les travaux éventuels et les frais d'exploitation du parc.

La citation : «*En 2005, seulement 16 % des revenus d'exploitation de Central Park provenaient de la ville de New York. Alors qu'à Montréal, c'est la ville qui fournit la presque totalité des revenus, sauf les dons en nature.*» – Marcel Boyer, économiste

Mes commentaires : Serait-ce que les SNC-Lavalin de ce monde sont tous trop occupés pour ne pas soumettre de proposition afin de s'en occuper? Le phénomène de pénurie de main d'œuvre est-il si grave qu'il faille lancer un concours international. Quant à la philanthropie pourquoi pas un téléthon, on est bon là-dedans!

### Instaurer des péages sur le réseau routier

Le problème : Le réseau routier de Montréal, tant autoroutier que local, est en décrépitude. Il nécessitera des travaux d'infrastructure majeurs et coûteux.

Le constat : Le financement de ces travaux dépend des deux ordres de gouvernement et de l'administration municipale.

La solution : Suivant le principe d'utilisateur-payeur, instaurer un péage fiscalement neutre sur le réseau autoroutier métropolitain et transférer une partie de la taxe sur l'essence à la Ville de Montréal pour l'entretien du réseau routier local.

Les avantages : L'approche utilisateur-payeur permet d'informer les usagers à propos des coûts du service qu'ils reçoivent et leur permet de faire des choix avisés. Le transfert de la taxe sur l'essence augmentera la capacité de la métropole à prioriser ses travaux routiers.

La citation : «*Seuls les péages permettent d'assurer la qualité du service tout en luttant efficacement contre la congestion routière.*»

– Mathieu Laberge

Mes commentaires : Ce n'est pas d'hier que le réseau routier de la Belle Province est en décrépitude et Montréal n'y échappe pas. Cependant, il ne faut pas oublier que Montréal voit défiler chaque jour un nombre effarant d'automobiles et presque autant de poids lourds. La solution que semble être le péage est sur la table à dessin depuis des années. Toutefois, elle m'apparaît comme un placebo. Les utilisateurs-payeurs que sont les automobilistes et les camionneurs paient déjà et ce à grand coût pour le service pour lequel on voudrait instaurer un péage. Quant au transfert de la taxe sur l'essence ou du moins d'une partie, sachez que le fédéral a compris le message et y a donné suite. Cette taxe représente un revenu de centaine de millions de dollars

annuellement. Quant au gouvernement provincial, soit il s'acquitte de ses obligations et injecte l'argent perçu chez les utilisateurs-payeurs pour maintenir et entretenir le réseau routier, soit il imite son vis-à-vis fédéral et remet une partie de la taxe sur l'essence aux municipalités. Finalement il faut aussi se rappeler que le réseau autoroutier métropolitain n'appartient pas à la Ville de Montréal mais plutôt au gouvernement du Québec!

### Plus d'autonomie fiscale

Le problème : Pour une ville de sa taille, Montréal ne bénéficie pas de suffisamment d'autonomie fiscale par rapport au gouvernement du Québec.

Le constat : Les grandes villes qui jouent un rôle primordial de moteur économique doivent avoir la capacité de mobiliser rapidement et de manière flexible des ressources importantes.

La solution : Accroître l'autonomie de la métropole par un transfert fiscal à long terme du gouvernement du Québec. Cette mesure serait accompagnée d'un processus de comparaison destiné à générer l'information nécessaire sur la performance de la ville. Cela permettrait à la population de mieux apprécier la qualité et la compétence de ses dirigeants et de ses fournisseurs de services.

Les avantages : Cela va accentuer à la fois l'autonomie de la ville et son imputabilité envers ses citoyens.

La citation : «*Pour se mesurer aux meilleures métropoles du monde, il faut que Montréal soit, sur la plan de la gestion municipale, une ville efficace et efficiente.*» – Marcel Boyer

Mes commentaires : Mais où étiez-vous au cours des deux dernières décennies? Parlez-en à l'actuel maire de Montréal du pacte fiscal à long terme avec le gouvernement du Québec. Le problème c'est que le gouvernement cherche lui aussi de nouvelles sources de financement. Vous avez sûrement entendu parler de péréquation, de transfert de crédits, de transfert de compétence, du partage des excédents du fédéral et j'en passe. Par ailleurs, faut-il rappeler que l'éclatement de la Ville consacré par la nouvelle Charte a conféré aux arrondissements des pouvoirs qui sont loin de faire de Montréal une ville efficace et efficiente.

Une dernière citation en terminant : «*La beauté de nos chantiers est que pour la plupart, ils ont été essayés ailleurs.*» – Dominique Vachon, économiste.

Ce que nous aurions aimé savoir se sont plutôt lesquels n'ont pas marché. Et si la plupart ont été essayés aux États-Unis, nous comprenons mieux pourquoi les citoyens américains ont élu Barack Obama comme président!

Ne manquez pas la suite dans la prochaine parution du *ColBlanc*.

# Ententes bibliothèques : Sud-Ouest, ça fonctionne, Villeray–St-Michel–Parc-Extension, c'est parti !

André Dollo, secrétaire général au SFMM (SCFP)



ans le Sud-Ouest la lettre d'entente EV-2008-118, signée le 2 décembre 2008, est en application depuis le 17 du même mois pour la dotation de janvier.

Malgré quelques petits problèmes d'application ou de compréhension au début, comme c'est souvent le cas quand quelque chose est nouveau, tout semble bien aller depuis.

À l'arrondissement Villeray–St-Michel–Parc-Extension, c'est le 30 janvier dernier que nous avons ratifié l'entente EV-2009-02, applicable à compter de cette même date.

Comme vous l'avez lu dans la parution de novembre-décembre 2008 du *ColBlanc*, ces ententes remplacent la lettre d'entente EV-96-94 régissant l'octroi des heures de travail et diverses dispositions en regard des conditions de travail des fonctionnaires auxiliaires œuvrant à titre d'aide bibliothécaire et de bibliothécaire. Ces ententes sont le résultat d'une démarche de négociation mise en branle à la suite de la signature de notre convention collective le 21 février 2008.

Voici donc les grandes lignes de ces deux ententes qui s'articulent sur un même principe.

**Date d'embauche** : signifie le premier jour de travail du fonctionnaire auxiliaire ou le premier jour de travail suivant la réembauche dans le cas d'une interruption de service de plus de douze mois.

**Installation** : signifie la bibliothèque de l'arrondissement dans laquelle le fonctionnaire auxiliaire a le plus travaillé depuis la dernière mise à jour de la liste. L'installation est déterminée au moment de la confection des listes de fonctionnaires auxiliaires.

**Liste des fonctionnaires auxiliaires** : signifie les listes de fonctionnaires auxiliaires appartenant à l'arrondissement et sont confectionnées par installation, par emploi et par date d'embauche. Ces listes sont mises à jour trois fois l'an.

**Liste de disponibilité** : désigne la liste des fonctionnaires auxiliaires qui ont exprimé une disponibilité, par installation dans l'arrondissement. La disponibilité s'exprime trois fois l'an. Elle est d'abord constituée par les employés de l'arrondissement et par la suite par les employés en provenance d'un autre arrondissement ou Service pourvu que ces derniers ne soient pas détenteurs d'un bloc égal ou supérieur à 21 heures/semaine. Ceux-ci peuvent exprimer une disponibilité pour une ou plusieurs installations de l'arrondissement, ils demeurent toutefois, des fonctionnaires

auxiliaires de leur arrondissement ou Service d'origine. Un formulaire de disponibilité devra être rempli, à chaque période, pour chacune des installations de l'arrondissement qui les intéressent et à chaque période (applicable pour les seuls arrondissements le Sud-Ouest et Villeray–St-Michel–Parc-Extension.)

**Étapes de comblement** : on accorde les blocs d'heures, les postes corporatifs et les blocs protégés selon les étapes suivantes :

- 1- Fonctionnaire auxiliaire de l'installation par date d'embauche, par emploi et ayant exprimé la disponibilité requise pour occuper la totalité du bloc, poste corporatif et bloc protégé,
- 2- Fonctionnaire auxiliaire de l'arrondissement de la liste de disponibilité par date d'embauche, par emploi et ayant exprimé la disponibilité requise pour occuper la totalité du bloc, poste corporatif et bloc protégé,
- 3- Autre fonctionnaire auxiliaire de la liste de disponibilité (ceux des autres arrondissements ou Service) par date d'embauche, par emploi et ayant la disponibilité requise pour occuper la totalité du bloc, poste corporatif, et bloc protégé.

**Remplacement ponctuel** : les heures sont offertes selon les mêmes étapes que celles énumérées précédemment.

Il s'agit donc de nouvelles procédures pour ces deux arrondissements. Par ailleurs, le maintien de la lettre EV 96-94 est prévu pour les sept autres arrondissements. Il est de plus entendu que ces ententes devront être appliquées en parallèle tant que de nouvelles ententes, pour chacun des autres arrondissements issus de l'ex Montréal, n'auront pas été négociées.

Nous aurons à vivre avec deux formes d'ancienneté (date d'embauche et cumul d'heures) et deux méthodes quant à la possibilité d'effectuer des heures de travail dans une installation autre que celle à laquelle nous sommes présentement rattachés.

Nous négocions actuellement de nouvelles ententes avec les arrondissements Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-trembles, Mercier–Hochelaga-Maisonneuve et Côte-des-neiges–Notre-dame-de-grâce. Quant à Ville-Marie, il nous reste à rencontrer les membres pour l'explication de l'entente de principe conclue entre les parties. C'est un dossier à suivre.



# Politique tolérance zéro contre toute forme d'agression

André Dollo, secrétaire général au SFMM (SCFP)



Depuis le début décembre peut-être avez-vous remarqué l'apparition d'affiches conçues et élaborées pour la ville de Montréal sous la gouverne de la Direction du soutien à la gestion de la présence au travail du Service du Capital humain. Ces affiches se veulent être le moyen retenu par l'administration municipale pour interdire et contrer toute forme de violence en milieu de travail. Bien que la finalité recherchée par cette forme de campagne soit fort louable et quelle corresponde aux valeurs prônées par le SFMM et aux demandes formulées en ce sens depuis 2003 au Comité général de coordination en santé et sécurité du travail, nous nous dissocions de cette campagne.

## Le comité d'entraide pour le soutien et la prévention de la santé du travail

### Une façon intelligente et nouvelle de faire les choses

Face à l'accroissement du nombre de membres victimes d'une lésion psychologique ou de harcèlement psychologique en emploi, le SFMM (SCFP) a réuni ses experts responsables des services concernés par ce type de problème (SST réparation et prévention, programme d'aide aux membres, etc.). Pour prévenir, contrer et soutenir les membres aux prises avec un de ces maux qui constituent la principale cause d'absentéisme au travail, le SFMM mise sur le partage des expertises, des connaissances et le travail d'équipe : l'action et l'expérience au service des membres en matière de santé au travail!



En voici les motifs (extrait de la lettre de notre présidente datée du 24-11-2008 et acheminée à la Direction du soutien à la gestion de la présence au travail) :

«...nous tenons à vous exposer les motifs pour lesquels nous avons refusé de nous joindre à cette campagne fort louable et pour laquelle nous adhérons à l'objectif, soit d'informer les citoyens et les employés municipaux au fait qu'aucune forme de violence ou d'agression n'est tolérable au sein de l'appareil municipal. Cependant, nous aurions aimé connaître le plan d'action de la ville de Montréal en matière de prévention de la violence en milieu de travail. Est-ce que la ville de Montréal s'est dotée d'un tel plan? Est-ce que la diffusion des affiches s'insère dans une quelconque stratégie de prévention?»

### Beaucoup de questions sans réponse

Nous aurions également aimé savoir si cette campagne est assortie de directives ou de moyens afin de renseigner les victimes ou les témoins sur la marche à suivre en cas de violence au travail (Qu'est-ce qu'une agression? Qui contacter? Quoi faire? Quels sont les recours...)

Est-ce que le personnel cadre sait comment agir si un membre de son équipe est victime de violence? Est-ce qu'elle s'inscrit dans le cadre d'un plan d'action qui identifie des objectifs précis, prévoit un calendrier de travail, un échéancier? Est-ce que la Ville a envisagé des moyens et des ressources suffisantes et nécessaires, tant humaines que financières, pour concrétiser ce plan? Bien que la diffusion d'une affiche, et ce, peu importe sa forme, s'avère en soi une démarche positive, nous sommes d'avis qu'il s'agit là d'une mesure insuffisante afin de prévenir et de contrer un phénomène aussi complexe que la violence en milieu de travail. C'est dans cette optique que nous, le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal, avons jugé cette campagne discutable et avons décidé de ne pas y participer. Pour contrer efficacement le phénomène de la violence en milieu de travail, ne vaudrait-il pas mieux identifier la ou les causes et agir sur celles-ci plutôt que sur leurs effets?

### Une question de santé et sécurité au travail

Nous vous épargnons la liste exhaustive des conséquences nombreuses, lourdes et coûteuses que la violence au travail, qu'elle soit verbale, physique ou psychologique ; qu'elle soit hiérarchique, sexuelle ou entre collègues occasionnent tant pour l'organisation que pour les victimes ou les témoins. Retenons qu'il est démontré que la santé physique et psychologique des travailleurs témoins ou victimes d'agression, peuvent être grandement affectées et qu'en ce sens, la violence en milieu de travail tout comme les maladies psychologiques devraient faire partie des sujets abordés par le Comité général de coordination en santé et sécurité du travail et par les comités locaux de santé et sécurité du travail.

### Pour un comité mixte multidisciplinaire

Pourquoi ne pas maximiser nos expertises, nos ressources et nos énergies? Pourquoi ne pas travailler ensemble afin d'agir sur notre environnement de travail pour enrayer les risques et dangers, qu'ils soient d'ordre physiques ou psychologiques? N'avons-nous pas tous intérêt à contrer ce type de problème. Mettre sur pied un comité mixte de travail multidisciplinaire pour se pencher sur des moyens efficaces pour prévenir les problèmes de santé au travail, voilà notre plus cher désir, et ce, dans l'intérêt de votre organisation et celui de nos membres.

Comme vous l'avez constaté à la lecture de ces quelques lignes, nous aurions souhaité que la Ville de Montréal se dote d'une véritable politique, assortie d'un encadrement précis, définissant, entre autres la nature des actes et des gestes à bannir, le support (recours, aide, accompagnement) offert aux travailleurs victimes ou témoins, les moyens et actions de prévention à mettre en place, un mécanisme de plainte ainsi qu'un suivi et finalement les conséquences auxquelles devraient faire face les fautifs. L'année 2009 sera-t-elle de bon conseil pour l'administration municipale et sera-t-elle porteuse de solutions répondant à notre désir? C'est ce que nous verrons. Dossier à suivre!

## La santé psychologique Une question de santé et sécurité

André Dollo, secrétaire général au SFMM (SCFP)



Saviez-vous que dans bon nombre de cas les problèmes reliés à la santé psychologique trouvent leur source en tout ou en partie au travail! C'est ce que nous révèlent plusieurs études sur ce sujet. La littérature scientifique démontre que la multiplication des lésions occasionnées par le stress, l'épuisement professionnel, la violence en milieu de travail ou d'autres facteurs constitue un enjeu majeur pour les employeurs. Rappelons que ces facteurs de risque ont été clairement identifiés dès 2005 dans l'enquête menée par Jean-Pierre Brun, professeur au Département de management de la faculté des sciences de l'administration de l'Université Laval et titulaire de la Chaire en gestion de la SST dans les organisations, enquête financée par l'institut de recherche Robert-sauvé en santé et en sécurité du travail (IRSST). La Ville de Montréal, avec les nombreux changements qu'elle a connus tant sur le plan organisationnel que structurel, technologique et culturel, ne saurait faire exception.

### Prévenir ensemble !

De plus en plus de recherches démontrent aussi que la mise en place d'une démarche stratégique conjointe (patronale/syndicale) de prévention des risques constitue un avantage majeur pour prévenir ces problèmes. Se doter d'un tel outil signifie, pour une organisation, détenir une longueur d'avance pour faire face à ce qui est devenu maintenant la première cause d'absentéisme au travail. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail «affaires municipales» (APSAM), à laquelle siège Paul Poirier de la Ville de Montréal, a inscrit ce sujet en tête de sa liste de dossiers prioritaires. Lors des réunions de cet organisme, où siège aussi notre présidente Monique Côté, nous avons tous été informé que l'IRSST a intégré le volet de la santé psychologique au travail à la SST. Or, et c'est là où le bât blesse, malgré les renseignements obtenus, le soutien offert et les discussions en cours, nous constatons que la Ville de Montréal a choisi de faire cavalier seul. Pour illustrer nos propos, lors de la

rencontre annuelle en SST du 12 décembre dernier, la Direction du soutien à la gestion de la présence au travail, division de l'expertise-conseil y présentait son bilan 2008 en matière de santé et sécurité du travail et de ses projets 2009.

### Une question de priorité

Sachez que la question de la santé psychologique au travail n'est pas à l'agenda des projets, voire des priorités pour la Ville de Montréal en 2009! Nous du SFMM martelons depuis des années que l'employeur doit en faire une priorité, qu'il doit traiter de cette question par le biais de la santé et sécurité du travail et que «Nous devons travailler à la réduction des situations à risques organisationnels» (M. F. Maranda, Le mal être au travail, conférence du 3 décembre 2008). Or, à la ville de Montréal, on se contente de traiter l'individu par le truchement du Programme d'aide aux employés mais on ne veut pas traiter de l'organisation ou de l'environnement de travail. Aborder l'anxiété, le stress, le

harcèlement, les agressions verbales ou physiques par le biais de la SST n'est pas une stratégie envisageable pour Montréal qui préfère recourir à des ressources spécialisées plutôt que de considérer d'autres options.

Avant toute chose la Ville de Montréal se doit de reconnaître ou du moins d'accepter le fait que la détresse psychologique, le stress, la violence et les maladies psychologiques peuvent trouver, en partie ou en tout comme les lésions physiques, leur origine dans le travail. Ces phénomènes, dont personne n'est à l'abri, nuisent à la qualité de vie au travail de tous (cols blancs, bleus, professionnels, cadres, etc.), dans la mesure où ils affectent la santé, le rendement, la conduite et la sécurité de tous et qu'ils occasionnent des frais inutiles à l'employeur, sans parler des coûts sociaux. Cela devrait suffire à justifier, ne serait-ce que sur une base expérimentale, une collaboration mutuelle. Nous avons tout et tous à y gagner!



# Négociations : des gains appréciables Jeunes et moins jeunes y trouvent leur compte



Francine Bouliane, vice-présidente au SFMM (SCFP)



## arc Six Flags Montréal, S.E.C. (La Ronde), c'est signé !

La signature de la convention collective a eu lieu le 27 novembre 2008, en présence du comité syndical de négociation formé de : Francine Bouliane, vice-présidente, Christophe Vaillancourt, directeur syndical, Jod Léveillé, délégué et Bruno Tremblay, conseiller syndical SCFP, auquel s'ajoutaient Monique Côté, présidente, André Dollo, secrétaire général et Line Desjardins, trésorière archiviste.



la volonté des parties de mener à bien cette entreprise.

## Et à la Société du Parc Jean-Drapeau aussi !



À gauche les représentants du SFMM : Édith, Jean-Benoît et Francine avec leurs vis-à-vis patronaux.

Le 30 octobre dernier avait lieu la signature de la convention collective à la Société du Parc Jean-Drapeau. Outre le comité de négociation syndical composé de Francine Bouliane, Jean-Benoît Olivier Pilon, directeur syndical et Bruno Tremblay, conseiller SCFP, étaient également présents, Monique Côté, présidente et André Dollo, secrétaire général. Comme les salariés qui occupent un emploi d'animateur travaillent principalement l'hiver, à la Fête des Neiges, une assemblée sera prévue pour eux, afin de les informer des dispositions de la nouvelle convention collective qui couvre les années 2007 à 2010.

## Entente de principe à Hampstead

C'est le 17 décembre 2008, soit quelques jours avant la période des fêtes, que les membres de la Ville de Hampstead ont voté en faveur de l'entente de principe intervenue le 3 décembre dans une proportion de 93 %. L'assemblée extraordinaire a eu lieu au centre communautaire de Hampstead et les membres étaient présents en grand nombre pour se prononcer sur leurs conditions de travail.

D'une durée de 4 ans, le nouveau contrat de travail prévoit des augmentations salariales de 2 % par année, ainsi que des primes de soir, de nuit et de fin de semaine. Les nominations temporaires durant les remplacements de vacances sont dorénavant rémunérées. Les salariés auxiliaires et les salariés à temps partiels obtiennent la parité avec les salariés permanents au prorata des heures travaillées. Les étudiants bénéficieront d'un échelon par année, et verront le coût de leur requalification (piscine, sauveteurs) remboursé dès la deuxième année de service. À Hampstead comme ailleurs, la conciliation travail-famille a été au cœur des pourparlers et les nouvelles dispositions négociées prévoient, entre autres, la bonification des congés spéciaux à l'occasion d'un mariage ou d'un décès, la flexibilité des horaires ainsi que la création d'une banque globale de temps. Le Syndicat est particulièrement fier de l'entrée en vigueur d'une indemnité complémentaire au RQAP qui garantira aux femmes la totalité de leur salaire lors d'un congé de maternité.

Un des grands enjeux de cette négociation

a été celui des horaires de travail des membres de la sécurité publique. En effet, ceux-ci bénéficiaient d'un horaire de travail de 40 heures par semaines et d'une période de repas de 60 minutes rémunérées. Comme leur horaire de travail était de plus de 35 heures, une semaine supplémentaire de vacances leur était accordée. Les horaires ont été maintenus tels quels, cependant, par soucis d'équité pour l'ensemble des membres, une nouvelle formule d'octroi de vacances a été négociée. Ainsi, la semaine supplémentaire de vacances pour les membres de la sécurité publique a été abolie. En contrepartie, l'acquisition de 4 semaines de vacances s'effectue à compter de la 4<sup>ème</sup> année plutôt qu'après 5 ans, celle de 5 semaines à compter de la 12<sup>ème</sup> année plutôt qu'après 15 ans. Cette nouvelle formule s'applique à tous, incluant les membres à statut précaire.



Le comité de négociation, formé de Francine Bouliane, vice-présidente, de Tim Kowal, directeur syndical, de Luc Teasdale, délégué, et de Bruno Tremblay, conseiller syndical, est très fier du dénouement de cette négociation et s'en réjouit pour l'ensemble des membres représentés par le SFMM à la Ville de Hampstead.

## Une étape importante est franchie !



Édith Cardin, Diane Chevalier et Pierre Vanderwale, membres du comité syndical de l'Équité salariale



Le 18 décembre, lors de la dernière rencontre de 2008, le comité mixte d'équité salariale s'est enfin entendu sur la teneur du nouveau plan

d'évaluation, outil qui servira à évaluer les emplois féminins et masculins sans biais discriminatoire. Ce plan intégrera les 4 facteurs édictés par la Loi sur l'équité salariale (LÉS), divisés en 12 sous-facteurs, nous permettant ainsi de couvrir toutes les caractéristiques de nos emplois. De plus, nous nous sommes entendus sur la prédominance de plus de mille emplois. Ce sont des étapes très importantes de franchies avant de poursuivre le processus d'équité salariale.

Avant d'envisager effectuer le premier affichage, nous devons d'abord nous entendre sur la prédominance des quelques emplois qu'il reste. Advenant le cas où il subsisterait une mésentente sur certains emplois, nous pourrions demander un avis à la Commission. Cette procédure a l'avantage d'être plus rapide et aidante pour les membres du comité. Nous n'en sommes pas encore à cette

étape et espérons régler le tout en comité sans recourir à cette instance.

Parallèlement, puisque certains descriptifs d'emploi datent, sont incomplets ou trop succincts, voire inexistant, le comité discute de la façon dont nous devons procéder pour produire un

questionnaire afin de recueillir les informations nécessaires pour mener la tâche à terme.

L'élaboration de ce questionnaire sera faite lors de nos prochaines rencontres.

Surveillez le *Fonctionnaire*

*Express* qui vous informera des modalités de cette grande cueillette de données. D'ici cet été, plusieurs d'entre vous serez

sollicités pour compléter ces questionnaires. Il est primordial que vous fournissiez les informations demandées pour que nous puissions faire l'évaluation de vos emplois adéquatement et avec justesse.

La partie syndicale du comité travaille aussi à la préparation d'un exposé sur une démarche d'équité salariale dans le but d'informer, avant le premier affichage, nos officiers syndicaux et par la suite, au cours de cet affichage, l'ensemble de nos membres. Nous estimons essentiel que tous comprennent le processus. Cela nous permettra également d'offrir une tribune qui vous donnera l'opportunité de vous exprimer et de poser les questions qui vous préoccupent.

Surveillez les *Fonctionnaire Express* ainsi que le site du SFMM pour la suite du dossier.



## Changement de garde à la tête du comité d'équité salariale

Accaparée par ses responsabilités de trésorière-archiviste cumulées à la concrétisation de dossiers majeurs comme le déménagement du SFMM, l'organisation du colloque du FSMA, etc., Line Desjardins a dû confier la barre du comité sur l'Équité salariale à Monique Côté, présidente du SFMM. À titre de responsable du dossier, Monique agira aussi comme porte-parole syndical. En poste depuis la fin de l'automne, elle poursuit le travail si bien amorcé par Line et son équipe. Merci à Line Desjardins pour l'excellence du travail accompli jusqu'ici!

## Connaissez-vous la Banque globale de temps ?

### Pour concilier vos responsabilités familiales et professionnelles

Un tout nouveau moyen qui permet de se constituer un crédit maximal d'heures payées pour vous permettre, entre autres :

- de recevoir un salaire pendant votre congé parental partiel prévu à la convention collective durant les jours d'absence qui autrement auraient été sans solde;
- de remplir des obligations reliées à la garde, à la santé ou à l'éducation de votre enfant;
- de vous prévaloir d'un départ anticipé à la retraite;
- ou encore pour vous prévaloir d'une préretraite à temps partiel.

### Pour s'enrichir d'heures, il faut savoir planifier. Après le 1<sup>er</sup> mai, il sera trop tard.

Constituée des soldes de vos crédits d'heures non utilisés en maladie ou de l'excédent de trois semaines de vacances annuelles, il faut aviser votre employeur, par écrit, dans les délais prévus à votre convention collective pour effectuer un «transfert» d'heures dans votre Banque globale de temps.

Certaines conditions peuvent s'appliquer selon la convention collective à laquelle vous êtes assujettis.

**Consultez votre représentant syndical pour en savoir plus.**

## IMPORTANT

### Pour éviter de se retrouver malade et sans le sou...

Savez-vous que votre couverture d'assurance-invalidité n'est pas maintenue durant un **congé sans solde** ou à **traitement différé**?

En effet, si vous ne faites pas une demande écrite à cet effet à l'employeur, votre couverture NE SERA PAS MAINTENUE!

Ce qui veut dire que même à la fin de votre congé, à la date prévue de votre retour, votre contrat ne reprend pas. Vous pourriez être obligé de retourner au travail et d'y accomplir vos tâches normales pour une durée déterminée au contrat d'assurance avant de pouvoir toucher vos prestations d'assurance salaire.

Si vous désirez maintenir votre couverture d'assurance-invalidité, acheminez par écrit, un avis demandant à l'employeur (la personne avec qui vous avez fait votre demande de congé) de maintenir votre assurance et surtout conservez-en une copie.

## DERNIÈRE HEURE

### Négociations à la Ville de Pointe-Claire La grève est envisagée

Mario Sabourin, vice-président responsable au SFMM (SCFP)

Les négociations en vue du renouvellement de la convention collective sont interrompues et les relations de travail sont pour ainsi dire inexistantes à la suite de la décision de l'employeur de mettre fin aux pourparlers, le 22 octobre 2008. Depuis plus rien. Tant en ce qui



concerne la négociation que les relations de travail!

En raison de la position de l'employeur, le comité de négociation a élaboré les bases d'un plan d'action en deux volets, soit :

- la tenue d'une assemblée générale extraordinaire, qui s'est tenue le 21 janvier dernier, à Pointe-Claire et où les membres, réunis en très grand nombre, ont choisi, par le biais d'un vote secret et dans une proportion de 81,7 %, de soutenir leur comité de négociation et d'enclencher des moyens d'action pouvant aller jusqu'à la grève, au moment jugé opportun;
- et, parallèlement à cette assemblée, le dépôt d'une plainte pour négociations de mauvaise foi à la commission des relations de travail (CRT) à l'encontre de l'employeur, la Ville de Pointe-Claire.

D'autres moyens d'action ont aussi été élaborés ou suggérés par nos membres, lors de cette assemblée. Certains ont déjà été mis en branle ou vont l'être par l'entremise de notre comité de stratégie. Le comité se penchera sur les différentes options suggérées, le cas échéant.

Au moment de rédiger ce texte, l'employeur et le SFMM ont été convoqués par la CRT, qui entendra les parties le 2 mars prochain et décidera, s'il y a lieu, d'émettre une ordonnance pour forcer à reprendre les négociations de bonne foi et avec diligence.





## Mal être au travail : le PAM s'investit Il existe des solutions



Richard Boutin, responsable du comité du PAM du SFMM (SCFP)



Le 3 décembre 2008, le comité du Programme d'aide aux membres tenait une conférence à laquelle tous les membres ont été conviés. Elle a porté sur «Les méfaits d'une organisation du travail abusive». Pour aborder ce sujet, le SFMM a reçu deux expertes, Marie-France Maranda, Ph.d. en sociologie et professeure titulaire au Département des fondements et pratiques en éducation de l'Université Laval et Francine Burnonville, Ph. D en sociologie, coordonnatrice des délégués sociaux au conseil régional FTQ-Centraide.

Je dois dire que j'ai trouvé cette conférence des plus intéressante, tant par l'éclairage nouveau posé sur ce problème que par la pertinence des questions soulevées en ces temps troubles.

Qu'est-ce qui se passe avec l'organisation du travail?

Quelles sont les incidences sur notre santé mentale?



Quelles sont les difficultés d'agir pour les syndicats en matière d'organisation du travail?

Comment comprendre et se réapproprier

un pouvoir d'agir?

Sur ces questions les conférencières n'ont pas qu'éveillé notre réflexion mais elles ont aussi, et surtout, apporté des réponses.

La formation continue, la santé au travail, des mesures de conciliation travail-vie, les luttes contre les discriminations de toutes sortes sont autant de moyens pour prévenir ce mal. Il faut innover et dynamiser la pratique syndicale.

Une ombre au tableau, la faible assistance à cette conférence. Pourtant, je crois sincèrement qu'il devient de plus en plus important de comprendre dans quelle spirale nos gestionnaires nous entraînent et d'en mesurer les conséquences. Cette compréhension des événements constitue notre atout pour, comme l'a si bien dit Marie-France Maranda, «se réapproprier un pouvoir d'agir». Je souhaite que de telles soirées fassent longtemps partie de notre paysage syndical et surtout que vous soyez plus nombreux à y assister la prochaine fois.

Harcèlement psychologique au travail

### Le temps peut jouer contre vous

Vous croyez être victime de harcèlement psychologique au travail?

Sachez que vous avez **90 jours à la suite du dernier événement** en cause pour porter plainte par voie de grief. Si cette situation vous oblige à quitter le travail pour raison de maladie, vous devez aussi déposer une réclamation du travailleur à la CSST.

N'attendez pas qu'il soit trop tard. Pour en savoir plus, pour connaître vos droits, pour déposer un grief... contactez rapidement votre Syndicat : 514 842-9463.

## L'éthique, parlons-en !



Benoît Audette, agent de griefs au SFMM (SCFP) et membre du comité de lutte anti-sous-traitance



Dans l'édition de *La Presse* du 10 janvier dernier, j'ai appris avec un certain étonnement, mais était-ce si étonnant, que l'ex-responsable des finances et ex-maire de l'arrondissement St-Léonard se joignait à l'une des plus grandes firmes de génie-conseil du Québec. À titre de vice-président et chef de la direction financière de Dessau et de ses filiales, Frank Zampino sera désormais le numéro 2 de l'entreprise et sera responsable des montages financiers.

Loin de moi l'intention de douter des qualités professionnelles du personnage, mais, comme dans le cas d'un autre ex, Philippe Couillard, nous sommes en droit de nous questionner quant au respect de l'éthique — pourtant si chère à notre administration municipale, et au devoir de

réserve des élus détenant des postes clés dans l'administration publique et qui font le saut du public au privé dans les mois qui suivent leur démission.

#### À qui profite la sous-traitance ?

Il est important de savoir que la firme Dessau est, directement ou en consortium avec d'autres firmes, bénéficiaires de nombreux contrats avec la Ville de Montréal ou ses sociétés, contrats qui se chiffrent à des centaines de millions sinon de milliards de nos dollars. Ainsi, lorsqu'il siégeait au Conseil municipal et au comité exécutif, notre «ex» a voté l'octroi de nombreux contrats d'ingénierie, et ce, jusqu'à sa démission, pas si lointaine.

Comble d'ironie, ce même article nous informait que la taille de Dessau a doublé en

deux ans, pendant que les effectifs en ingénierie dans les services de la Ville n'ont évidemment pas connu ce type de progression malgré les besoins criants de réhabilitation des infrastructures de la métropole.

Ah, la sous-traitance! C'est toujours les autres qui en profitent! Et à la Ville ce ne sont évidemment pas nous, fonctionnaires, qui sommes «les autres». Notre «ex» semble l'avoir bien compris. À propos, il va quadrupler son salaire, de 100 000 \$ à la Ville, il passe à 400 000 \$ chez Dessau. Parions que ce n'est pas tout et que s'y grefferont primes, bonus, ajustements, compte de dépenses, assurances, fond de pension et autres avantages accessoires.

Encore heureux qu'en vertu de la *Loi sur le lobbying* et pour les deux prochaines

années, notre «ex» doive s'abstenir de faire du lobbying auprès des autorités municipales. Avouons qu'il serait paradoxal de constater que si jamais quelqu'un remarquait que cette loi n'est pas respectée, il dénonce la situation sur la nouvelle *Ligne éthique* (voir le mot de l'exécutif en page 3).

Juste une petite dernière! Dans ce même article, monsieur André C. Côté, commissaire au lobbying, nous indiquait que : «*Depuis 2002, il n'y a eu aucune inscription de lobbying par ou au nom d'une firme d'ingénierie auprès d'un corps public...*» Sans être cyniques, n'avons-nous pas raison de douter de l'éthique de nos dirigeants publics et privés? Remarquez, je disais ça de même!

# Maux de dos : mieux vaut prévenir



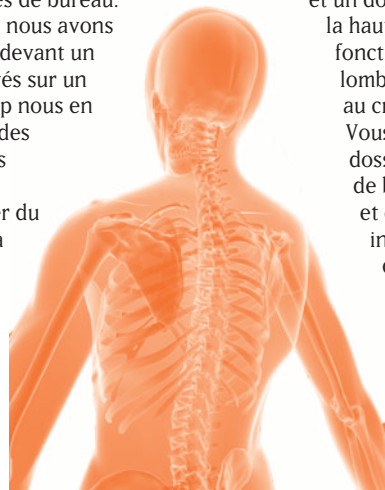
André Lalonde, représentant en prévention SST au SFMM (SCFP)



es troubles neuro-musculo-squelettiques sont certainement le mal du siècle pour les employés de bureau. Plusieurs d'entre nous avons un travail qui exige d'être assis devant un poste informatique, les yeux rivés sur un écran toute la journée. Sans trop nous en rendre compte, nous adoptons des postures qui peuvent causer des dommages.

Les problèmes peuvent passer du mal de cou à la tendinite ou à la capsulite de l'épaule, à une douleur au milieu du dos ou encore, un engourdissement des mains ou syndrome du tunnel carpien.

Afin de diminuer les risques de blessures, tout en améliorant vos performances, voici quelques conseils à



suivre pour s'assurer d'un environnement efficace et sécuritaire.

1. Il faut choisir une chaise avec un siège et un dossier ajustables. Régler la hauteur du dossier en fonction du support lombaire, qui doit se situer au creux du bas du dos. Vous devez choisir un dossier haut qui permettra de bien appuyer votre dos et éviter ainsi une fatigue induite. N'oubliez pas d'ajuster l'assise pour que vos cuisses soient horizontales par rapport au sol et que vos pieds soient en appui au sol. Une fois bien installés, vos genoux devraient

former un angle de 90 degrés.

2. Un écran plat à cristaux liquides est préférable au traditionnel écran trop volumineux et encombrant. Les écrans plats causent moins de fatigue oculaire et occupent moins d'espace sur votre bureau. En disposant de plus de place sur votre bureau, vous pourriez y mettre des documents, vous évitant ainsi de travailler la tête de biais.
3. Le clavier devrait toujours être placé face à vous et être bien centré. L'inclinaison idéale est trouvée lorsque vos poignets restent dans le prolongement des avant-bras. Il ne faut surtout pas «casser» les poignets. Vos avant-bras doivent se situer au même niveau que votre plan de travail. Un appui-poignets permettra de minimiser la pression exercée et diminuera les risques de développer le syndrome du tunnel carpien.

4. La souris, sur votre bureau, semble un outil tout à fait inoffensif mais pourtant, elle peut vous causer des problèmes au niveau du cou et des épaules. Si vous avez le choix, optez pour une souris optique avec ou sans fil. Elle permet une plus grande liberté de mouvement et un meilleur confort.

Finalement, ce qu'il faut retenir c'est que si on reste immobile, notre position peut causer un stress inutile et contribuer à développer des problèmes de dos ou de démarche. N'oubliez pas qu'une bonne posture conduit à un meilleur fonctionnement du corps et de ses organes, c'est pourquoi, il est essentiel d'avoir un poste de travail adapté à sa condition physique, à sa morphologie et aux tâches à y accomplir.

En terminant, pour l'année 2009 qui vient de débuter, je vous souhaite LA SANTÉ, qui est si précieuse et non négociable!

## Facteur de risque

# L'hiver, le froid c'est dangereux !

André Lalonde, représentant en prévention SST au SFMM (SCFP)



a saison hivernale est arrivée apportant avec elle des journées de froid intense. Comme travailleurs, si nous œuvrons à l'extérieur ou même à l'intérieur nous sommes susceptibles de subir certaines contraintes thermiques causées par le froid.

Le danger peut se limiter à certaines parties du corps ou être généralisé. Ainsi, il y a risque d'engelures ou encore de lésions cutanées pour certaines parties du corps comme les doigts, les orteils, le nez, les joues, les oreilles, etc. Lorsque la contrainte thermique est généralisée, elle peut conduire à l'hypothermie.

Il est important de savoir que par temps froid, les gains de chaleur du corps proviennent surtout de l'activité métabolique, alors que les pertes de chaleur surviennent de différentes façons, telles que :

- par contact avec des objets froids ou de l'eau froide;
- par contact avec de l'air froid, le vent constituant alors un facteur critique;
- par évaporation de la sueur, lorsque le travail est ardu;
- par radiation.

À cela, il faut ajouter un certain nombre de facteurs de risque liés à la personne, tels que :

- les vêtements inadéquats;
- la fatigue;
- la présence de lésions antérieures causées par le froid;
- l'existence de troubles sanguins ou circulatoires;
- la consommation d'alcool ou de tabac;
- l'absorption de certains médicaments ou de drogues;
- la déficience alimentaire.

En ce qui concerne notre lieu de travail, la *Loi de la santé et de la sécurité du travail* (paragraphe 2.1) stipule que l'employeur doit remplir certaines obligations et droit prendre les mesures nécessaires pour protéger la santé, la sécurité et l'intégrité physique du travailleur. L'article 51 de la Loi précise d'ailleurs qu'il lui faut :

- s'assurer que les établissements sur lesquels il y a

autorité sont équipés et aménagés de façon à assurer la protection du travailleur;

- s'assurer que l'organisation du travail ainsi que les méthodes et les techniques utilisées pour l'accomplir sont sécuritaires et ne portent pas atteinte à la santé du travailleur;
- utiliser les méthodes et techniques visant à identifier, contrôler et éliminer les risques pouvant affecter la santé et la sécurité du travailleur;
- fournir un matériel sécuritaire et assurer son maintien en bon état;
- informer adéquatement le travailleur sur les risques reliés à son travail et lui assurer la formation et la supervision appropriées pour accomplir son travail de façon sécuritaire.

### Que dit le règlement pour ce qui est de la température ?

Sous réserve des articles 117 et 118 du RSST, il faut maintenir, dans tous locaux fermés, une température convenable compte tenu de la nature des travaux qui y sont exécutés et des conditions climatiques extérieures. Si une température ne peut y être raisonnablement maintenue, un endroit chauffé doit être mis à la disposition des travailleurs (article 116).

### Poste de travail fixe

Le tableau vous informe de la température minimale qui doit être maintenue, selon la nature du travail exécuté, À TOUTS LES POSTES DE TRAVAIL FIXES SITUÉS À L'INTÉRIEUR D'UN BÂTIMENT

### Nature du travail exécuté

### Température minimale obligatoire

Travail léger en position assise (notamment tout travail cérébral, travail de précision ou qui consiste à lire ou à écrire) 20° C

Travail physique léger en position assise (notamment, travail de couture avec machines électriques et travail sur petites machines-outils) 19° C

Travail léger en position debout (notamment, travail sur machines-outils) 17° C

Travail moyen en position debout (notamment, montage et ébarbage) 16° C

Travail pénible en position debout (notamment, forgeage et travail manuel avec outils lourds) 12° C

En terminant, notez que l'article 118 du RSST prévoit que l'employeur doit s'assurer de maintenir une température minimale de 20°C dans une salle à manger mise à la disposition des travailleurs pour qu'ils y prennent leur repas.



# La souffrance n'a pas d'âge !



France Dubois, Responsable au PAM du SFMM (SCFP)



chaque année au Québec, et dans tous les groupes d'âge, un nombre important de personnes ne voient d'autres solutions que le suicide. Ce qui pousse ces personnes au suicide, c'est la souffrance quotidienne vécue et perçue comme étant insupportable.

## Un grave problème de santé publique

Il est devenu primordial pour notre société de porter une plus grande attention à cette détresse morale et psychologique. Et pour ceux qui douteraient encore de l'importance du phénomène, voici quelques statistiques révélatrices :

- au Québec, le suicide représente la première cause de mortalité chez les jeunes de 15 à 29 ans ainsi que chez les hommes de 15 à 40 ans;
- au Québec, il y a 3 à 4 suicides par jour et 8 à 10 personnes (entourage immédiat) en sont directement affectées et vivent un deuil douloureux;
- au Québec, chaque jour, de 150 à 200 personnes font une tentative de suicide, bien qu'ils ne mettent pas leur vie en danger.

## Les jeunes de plus en plus vulnérables

Le suicide demeure préoccupant et constitue un sérieux problème de santé publique, particulièrement chez les jeunes. Il faut savoir que les décès par suicide au Québec chez les 15-19 ans représentent la 2<sup>ème</sup> cause de mortalité depuis 2002, alors que chez les 10-14 ans, il s'agit de la 3<sup>ème</sup> cause de mortalité.

Un jeune qui pense au suicide est un jeune qui se trompe. S'il est vrai que le suicide est une erreur, qu'est-ce qui pousse les jeunes à commettre l'irréversible? Sur la base des expériences de vie, qu'est-ce qui fait diminuer la tolérance à la souffrance avec les générations?

Il faut se rendre à l'évidence, les préadolescents sont passés maîtres des consoles de jeux et sont souvent accros à Internet — jeux interactifs et blogues avec les copains n'ont pas de secret pour eux, tout comme les sites de clavardage où ils tentent de séduire l'autre, tout aussi rivé à son 17 pouces. Sans parler des vêtements qui sont maintenant une sorte d'enveloppe obligée aux griffes reconnues, gages avoués d'une inclusion obligatoire dans un groupe, voire un gang «connu» à l'école ou en dehors.

Pourtant, on a tout fait pour qu'ils jouent dehors; planche à neige, skis paraboliques, patins à roues alignées et multiples vélos sont toutefois trop souvent devenus des témoins inertes de nos vains efforts. Malgré cela, nous les avons inscrits à la danse, au soccer, au hockey, à la natation, au patinage de vitesse et quoi encore... et pourtant, pour certains d'entre eux et pour toutes sortes de raisons, la souffrance et la détresse deviennent chaque jour plus insupportable.

## Reconnaître les signes et se montrer vigilant

À une époque de leur vie où il devient important d'entrer en relation et de maintenir des liens personnels, il est sans doute normal que nos jeunes éprouvent parfois des difficultés. Nous avons forcément pris le temps de leur montrer la prudence, de regarder des deux côtés de la rue à plus d'une reprise. Mais pris dans les tourbillons de l'abondance matérielle, nous avons peut-être oublié de leur transmettre le mode d'emploi pour gérer les conflits et pour les aider à évoluer dans leurs relations interpersonnelles. Si après la première déception amoureuse ils sont démunis, c'est peut-être parce que leur répertoire de solutions n'est pas assez complet pour y faire face. Si par surcroît notre adolescent présente des symptômes dépressifs, ce sera peut-être à notre tour de ressentir l'impuissance parce que nous ne pouvions même pas imaginer qu'il se retrouve là.

Il faut également savoir que les symptômes de la dépression chez l'ado ne sont pas les mêmes que chez l'adulte. Il ne comprend pas toujours ce qui arrive, ce qui peut l'empêcher de communiquer clairement lorsqu'il se sent déprimé. De façon générale, la majorité des ados, comme les adultes d'ailleurs, lancent des appels à l'aide et donnent des signes de détresse. Un adolescent qui adopte un comportement inhabituel, qui présente une perte d'appétit, des difficultés à dormir, qui s'isole, qui est agressif ou qui a des difficultés de concentration, nous exprime certainement un malaise, nous communiquons sans doute une souffrance.

L'objectif n'est pas de vous alarmer au moindre changement mais plutôt de vous sensibiliser à toujours prendre au sérieux le cumul des messages, qu'ils soient directs ou non, verbaux ou non. En somme, tout peut être un signe comme tout peut ne pas l'être aussi. Vous connaissez votre enfant, faites confiance à votre jugement.

## Dialoguer et se faire aider

Lorsque l'on sent que son enfant présente des signes, il faut intervenir auprès de lui en posant des questions précises, ce qui l'aidera à exprimer ce qu'il ressent. Il est essentiel de reconnaître sa détresse en osant lui dire par exemple, dès qu'on le pense vraiment : «*Moi qui suis ton père, ta mère, ...je me fais beaucoup de soucis pour toi, parce que j'ai l'impression que tu ne vas pas bien.*»

Si vous êtes inquiets, n'attendez pas qu'il soit trop tard, posez des questions, partagez vos craintes avec cette personne, cet ado tant aimé. Si vous demeurez dans l'incertitude, insistez et demandez-lui des

éclaircissements mais surtout n'hésitez pas à demander de l'aide. Il existe des ressources pour vous soutenir et vous outiller dans vos démarches. Mentionnons entre autres Teljeune, les professionnels dans les écoles, les CLSC, les psychologues et travailleurs sociaux et votre programme d'aide aux membres. En somme, ne restez jamais seul!

[www.teljeunes.com](http://www.teljeunes.com) : 514 288-2266

[www.telaide.org](http://www.telaide.org) : 514 935-1101

Assistance Parents: 1 888 603-9100

Suicide Action Montréal : 514 723-4000

**y avez-vous déjà pensé?**



*J'ai un ami qui pense juste à ça depuis un bout...  
Je n'sais pas quoi faire?*

**Si cette question vous concerne, vous, ou un membre de votre entourage, téléphonez**

**1 866 APPELLE**

**1 866 277 3553**



Association québécoise  
de prévention du suicide

**Un service 24h et confidentiel  
peut vous aider**

**Les responsables du  
Programme d'aide aux membres (PAM)  
514 842-9463  
Manon Charlebois, poste 243 et  
France Dubois, poste 225**

**Problèmes personnels ?  
JEU • BURN OUT • CONSOMMATION • VIOLENCE  
UN SERVICE CONFIDENTIEL  
D'AIDE ET D'INFORMATION  
VOUS EST OFFERT SANS FRAIS PAR NOTRE SYNDICAT**

## L'humoriste Nabila Ben Youssef en spectacle le 4 mars Un nom et une date à retenir !



Manon Charlebois, responsable au PAM au SFMM (SCFP)



ée en Tunisie, Nabila Ben Youssef amorce sa carrière professionnelle comme comédienne en 1986. Ses rôles au théâtre lui ont valu des prix d'interprétation, suivront d'autres rôles au cinéma ainsi qu'à la télévision tunisienne.

Après une tournée théâtrale en France, Nabila décide de quitter famille et amis, alors qu'elle réalise l'ampleur du mot liberté. En 1996 elle choisit de s'installer au Québec.

### Humoriste québécoise

Diplômée de l'école nationale de l'humour en 2002, Nabila Ben Youssef monte à bras le corps un premier spectacle solo intitulé *J'arrive*. Sa performance lui gagne une participation au Festival Juste Pour Rire puis, des collaborations avec les Zapartistes.

En 2004, elle participe à la clôture de la Semaine d'actions contre le racisme, aux côtés de Christopher Williams et

Michel Mpambara. Elle est également invitée à la soirée du 20<sup>e</sup> anniversaire de *l'Aut'journal* aux côtés de Gilles Vigneault et Richard Séguin.

### Femme engagée

Cette femme arabe hors du commun qui fait rire tout en communiquant ses opinions avant-gardistes se fait de plus en plus entendre. Nabila puise dans son métissage tuniso-québécois, sa source d'inspiration qui lui permet de convertir le pire en rire avec une alchimie dont elle seule possède le secret.

En mars 2007, elle présente à guichet fermé la nouvelle



version de ce spectacle *Arabe et cochonne bio* au P'tit bar de Jean-Louis du théâtre de la Ville de Longueuil. La comédienne Sylvie Moreau a mis son grain de sel à la mise en scène de ce spectacle. À l'hiver 2008, soutenue par l'équipe Avanti Présente, elle s'offre une nouvelle mise en scène avec la talentueuse Isabelle Brouillette aux commandes, appuyée par le scénographe Jean-Marc Saumier. Aux textes, son acolyte des débuts, Pierre Sévigny réussit des tours de force pour l'amener encore plus loin dans sa démarche. Depuis, elle parcourt la province et les spectateurs sont de plus en plus nombreux à découvrir cette future icône de l'humour féminin.

L'humour engagé de Nabila vous déridera et vous fera réfléchir. Ne la manquez pas le 4 mars 2009!

## Journée internationale des femmes «Unies, mobilisées et certaines d'avancer»



Michèle Blais, agente d'information au SFMM (SCFP)



'est sous ce thème que l'intersyndicale entend souligner cette année la *Journée internationale des femmes*. Pour sensibiliser les

femmes aux effets négatifs du courant de droite qui nous assaille. La documentation fournie dresse d'ailleurs un bien triste bilan des politiques rétrogrades prônées par la droite quant aux conditions et aux droits des femmes.

La sortie publique du cardinal Turcotte qui a protesté contre l'attribution de la médaille de l'Ordre du Canada au docteur Henry Morgentaler, héros de la lutte pour le droit à l'avortement, le courant antiféministe qui accable les femmes de tous les maux

(éclatement des familles, décrochage scolaire des garçons, détresse des hommes, etc.), la violence faite aux femmes et aux enfants, le retrait du mot «égalité» des objectifs de Condition féminine Canada, le projet de loi C-484 du gouvernement Harper qui menace le droit à l'avortement.

Il est vrai que nos droits, dont certains acquis tout récemment, en matière de congé parental, d'équité salariale, d'égalité en emploi, de droit à la syndicalisation, à l'avortement et à la contraception, ont



nécessité de difficiles et longues batailles. La plus récente, celle du droit à la syndicalisation du personnel des ressources intermédiaires et de type familial et des responsables des services de garde en milieu familial, qui bien que remportée légalement à l'automne 2008, n'a toujours pas donné de

résultats concrets pour les femmes de ces secteurs. Privées du droit à l'assurance emploi ou à la CSST, elles doivent multiplier les démarches administratives et autres afin de bénéficier, comme tout salarié, de ces protections minimales.

Pourtant, il me semble que la Journée internationale des femmes se doit aussi d'être l'occasion de nous arrêter, de nous faire plaisir, de festoyer et de mettre de côté, pour quelques heures, les problèmes qui nous préoccupent. Voilà ce que le SFMM vous propose, cette année encore, avec l'organisation de la cinquième édition de la soirée-événement.

Art, beauté, humour et entraide figurent au programme. Branchons-nous à ce courant positif, question de nous *réenergiser* et de nous permettre d'avancer! Soyez-y, c'est à ne pas manquer!



Camée Aubut, Julie Poulin, Jocelyne Chicoine et Jocelyne Marquis en compagnie de la vice-présidente responsable du comité de la condition féminine du SFMM, Francine Bouliane : pour un 4 mars réussi !



Crédits : Huguette Latulippe / Promotion inc., Illustration: Marie-Eve Tremblay, colagene.com



## Formation syndicale

# Mieux armés pour vous représenter

Jean-René Usclat, agent de grief et membre du comité du journal



Les 20, 21 et 22 janvier derniers, se sont tenues les séances de formation destinées aux nouveaux directeurs syndicaux. Nul doute que cette formation d'une durée de 3 jours, donnée par nos collègues Benoît Audette et Daniel Morin, permettra aux participants d'être encore mieux armés pour vous représenter. Voici la liste de vos représentants qui y ont participé :

Raynald Asselin	Bureau du vérificateur général et Service des finances
Michel Bergeron	Service de la sécurité incendie
Jean Bissonnette	Arrondissement de Lachine
Pierre Gélinas	Arrondissement Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de Grâce
Loïs Kidd	Ville de Montréal-Ouest
Nadine Latouche	Service de police de la Ville de Montréal (SPVM)
Louis Lecompte	Arrondissement de Saint-Laurent
Jean-Benoît Olivier Pilon	Société du Parc Jean-Drapeau
Julie Poulin	Ville de Westmount
Pascal Thériault	Arrondissement d'Outremont
Christophe Vaillancourt	Parc Six Flags Montréal (La Ronde)

En terminant, je m'en voudrais de ne pas souligner le succès des séances d'accueil et d'initiation «Mon Syndicat» qui sont offertes aux nouveaux membres de notre Syndicat depuis quelques mois déjà. La dernière en date s'est tenue le 4 février dernier dans les locaux du SFMM comme c'est maintenant la coutume.

Les commentaires positifs reçus des participants sont, à cet égard, fort révélateurs.

Rappelons que ces séances visent à intégrer les nouveaux membres de façon à la fois plus personnelle et plus conviviale. C'est l'occasion pour eux de rencontrer leurs représentants et des spécialistes œuvrant au SFMM, de se familiariser avec les rouages de notre Syndicat et d'échanger sur les sujets qui les préoccupent.



Les nouveaux directeurs syndicaux en plein apprentissage



Les nouveaux syndiqués heureux de rejoindre les rangs du plus important syndical de la scène municipale au Québec

## Centraide

# Succès et inquiétudes

France Dubois, responsable du PAM du SFMM (SCFP)



La 40<sup>ème</sup> campagne annuelle de levée de fonds des employés et retraités de la Ville de Montréal a dépassé ses objectifs et a ainsi contribué aux succès généraux de la campagne Centraide. C'est 54 772 530 \$, soit 770 000 \$ de plus l'an dernier, qui ont été récoltés.

Je profite de cette occasion pour remercier sincèrement tous les bénévoles : directeurs, responsables de campagne et sollicitateurs sans oublier notre équipe de délégués sociaux composée de Camée Aubut, Sylvie Beauchamp, Jo-Anne Ménard, Julie Lépine et Richard McLaughlin qui ont travaillé avec cœur tout au long de la campagne Ville afin que cette collecte connaisse le succès espéré.

Mais je tiens surtout à remercier chaleureusement, en mon nom et au nom de tous ces bénévoles, toutes les personnes qui ont donné, c'est-à-dire vous tous pour qui les mots «solidarité» et «entraide» ont toujours un sens! Un chaleureux merci.

### Des besoins à combler

Année après année, Centraide assure une continuité à un vaste réseau d'organismes qui aident et réconfortent quotidiennement plus d'un demi-million de personnes vulnérables sur

l'ensemble du territoire du Grand Montréal. C'est un vaste réseau d'entraide qui se bâtit tous les jours dans la communauté grâce à la confiance et à la solidarité des donateurs et bénévoles qui participent au succès de la campagne Centraide. Cette importante somme distribuée aux organismes répond à des besoins spécifiques chez les individus et dans les quartiers les plus durement touchés par la pauvreté.

Il y a près de trente-cinq ans, le maire Jean Drapeau avait décidé d'accepter la campagne unifiée en milieu de travail pour le bénéfice des fédérations de charité, lesquelles ont donné naissance à Centraide en 1975. Cette politique visait notamment à recueillir le plus d'argent possible et à diminuer les frais de sollicitation pour que les gens qui ont besoin d'aide bénéficient d'avantage et de la générosité des donateurs.

Jusqu'ici, cette politique n'avait jamais été remise en question malgré les demandes provenant d'autres organismes. Car en fait, accepter une

seconde cause équivaut à ne pas pouvoir en refuser une troisième...une quatrième et ainsi de suite. Mais donner accès aux

déductions à la source au même titre qu'à Centraide à la Croix-Rouge vient confirmer ce choix de campagnes multiples qui ont forcément un effet d'affaiblissement de l'appui corporatif de la



La marche des parapluies du 3 octobre dernier

Ville de Montréal à Centraide du Grand Montréal.

### Qui trop embrasse, mal étire !

Nous constatons avec regret que l'administration municipale, malgré sa réflexion et nos objections maintes fois expliquées a ignoré les pratiques passées. La campagne Centraide des employés et des retraités de la Ville de Montréal devient de facto la campagne de charité du maire de Montréal malgré le partenariat qui existe avec les diverses associations de la fonction publique. C'est pourtant grâce à un tel partenariat que les campagnes passées ont donné des résultats exemplaires. Ce succès fait l'envie de nombreux organismes sans but lucratif à la recherche de nouvelles sources

de financement. Les administrations précédentes ont su résister à ces demandes afin de ne pas mettre en péril le soutien à apporter à notre communauté et plus particulièrement à ses membres les plus vulnérables.

Pourtant c'est lors de la Conférence Promesse du millénaire de Montréal 2006 que le maire de Montréal Gérald Tremblay soulignait le rôle fondamental des villes et des autorités locales dans la lutte à l'extrême pauvreté, son administration en faisait alors une priorité!

### Une autre forme de désengagement

Je m'interroge maintenant sur la meilleure façon de le rappeler à l'administration Tremblay. Faudra-t-il que les employés et les retraités prennent en charge cette responsabilité sociale pour lutter contre la pauvreté sur le territoire de Montréal? En d'autres termes, individuellement nous pourrions choisir de ne plus participer à la campagne corporative, mais plutôt de transmettre nos dons directement à Centraide. Est-ce là le seul moyen qui reste pour exprimer notre désapprobation et pour ne pas mettre en péril à moyen terme le bon fonctionnement de Centraide? Avouez qu'un tel désaveu ne passerait pas inaperçu en cette année électorale.



# Des produits incontournables pour diversifier votre REER



Robert Castonguay, B. Sc., Pl. fin.  
Directeur général

## PLACEMENTS GARANTIS LIÉS AUX MARCHÉS

Maximiser le potentiel de rendement de vos placements tout en protégeant votre capital à 100%

Quelques exemples	
<b>Placement garanti à rendement bonifié Desjardins</b>	<p><b>Objectif :</b> procurer un rendement attrayant et potentiellement supérieur au rendement du dépôt à terme équivalent, tout en offrant un rendement minimum garanti.</p> <p><b>Deux options :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ rendement basé sur la performance d'un panier de 8 titres du secteur des services financiers canadien,</li> <li>OU</li> <li>■ rendement basé sur la performance d'un panier de 10 titres de grandes entreprises internationales de produits de consommation.</li> </ul>
<b>Placement garanti Rendement boursier Desjardins</b>	<p><b>Objectif :</b> tirer profit de la performance d'un indice boursier canadien ou d'indices boursiers étrangers.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Rendement basé sur la progression d'un ou de plusieurs indices boursiers.</li> </ul>
<b>Placement garanti Valeurs mondiales Desjardins</b>	<p><b>Objectif :</b> procurer un rendement basé sur la performance d'un panier diversifié de titres boursiers mondiaux.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Rendement basé sur une diversification géographique en un seul placement.</li> </ul>

## PORTEFEUILLE PROFILÉ À CAPITAL GARANTI DESJARDINS : UNE OFFRE CLÉS EN MAIN

### UN PLACEMENT SUR MESURE ADAPTÉ À VOTRE PROFIL D'INVESTISSEUR

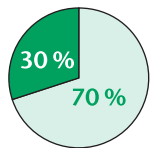
- Protection à 100% du capital investi
- Rendement minimum garanti
- Bonification appréciable du rendement selon l'importance du portefeuille
- Répartition d'actifs selon votre profil pour une performance optimale

### Quatre options vous sont offertes :

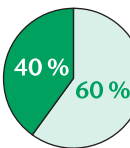
PROFIL  
SÉCURITAIRE



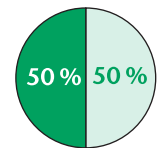
PROFIL  
SÉCURITAIRE  
BOUSIER



PROFIL  
ÉQUILIBRÉ  
REVENU



PROFIL  
ÉQUILIBRÉ  
CROISSANCE



- Revenus fixes (épargne à terme et placement garanti à rendement bonifié Desjardins)
- Croissance (portefeuille à capital garanti Actions Desjardins)

Renseignez-vous à propos du Duo REER Desjardins  
offert pour une durée limitée.

**Desjardins**  
Caisse d'économie des pompiers,  
des cols bleus et des cols blancs  
Montréal, Longueuil, Repentigny



## FONDS DESJARDINS<sup>1</sup>

- Partenariats avec des gestionnaires de portefeuille et des sociétés de placement d'envergure nationale et internationale
- Diverses solutions de placement
- Accès à une grande variété de gestionnaires et de styles de gestion
- Choix dans toutes les classes d'actifs (liquidités, revenus, croissance)
- Accessibles avec un investissement initial de 1 000 \$ ou des versements périodiques de 25 \$\* ou plus, sans aucuns frais de transaction (acquisition, virement, rachat)

## LES PORTEFEUILLES DIAPASON

Une approche clés en main qui a pour objectif d'optimiser le rendement de votre portefeuille et d'assurer votre tranquillité d'esprit.

Elle vise en un seul et même placement :

- à diversifier votre actif sans avoir à acheter chaque fonds individuellement ;
- à limiter la volatilité de votre portefeuille et à assurer le respect de votre profil d'investisseur grâce au rééquilibrage périodique.

De plus, avec les portefeuilles Diapason vous avez accès à :

- des options de revenu flexibles ;
- une transition fluide d'un portefeuille d'accumulation à un portefeuille de retraite.

Pour votre REER, les portefeuilles Diapason donnent le ton !

## LES PORTEFEUILLES SOCIÉTERRE<sup>2</sup>

S'appuyant sur un partenariat solide avec la Société Fonds Éthiques, chef de file en matière d'investissement socialement responsable (ISR) au Canada, les portefeuilles SociéTerre vous permettent d'atteindre vos objectifs financiers tout en incitant les entreprises à adopter des comportements responsables envers la société et la planète.

Les entreprises qui composent les fonds présentent un rendement financier intéressant et démontrent un comportement responsable dans leurs pratiques :

- environnementales ;
- sociales ;
- et de gouvernance.

En investissant dans les portefeuilles SociéTerre, vous obtenez :

- un portefeuille diversifié qui répond à vos valeurs et à vos objectifs financiers ;
- une répartition d'actifs selon votre profil d'investisseur ;
- un investissement qui permet d'instaurer un dialogue avec de bonnes entreprises pour les rendre encore meilleures ;
- un investissement qui a un impact positif pour votre portefeuille et pour la planète.

## LES PORTEFEUILLES CHORUS

Réservés à une clientèle détenant un minimum de 100 000 \$ à investir, ces portefeuilles sont dotés d'avantages distinctifs vous permettant d'accéder à un investissement privilégié. Vous avez ainsi accès à :

- une diversification poussée, par classes d'actifs, par styles de gestion et par régions du globe ;
- un rabais intéressant appliqué sur les frais de gestion de votre portefeuille ;
- des partenaires de renom ;
- un rééquilibrage automatique ;
- une transition fluide d'un portefeuille d'accumulation à un portefeuille de retraite ;
- des options de revenu flexibles et fiscalement avantageuses.

Renseignez-vous auprès de votre conseiller de Desjardins !

<sup>1</sup> Les Fonds Desjardins sont offerts par les représentants en épargne collective de Desjardins Cabinet de services financiers inc, une compagnie appartenant au Mouvement Desjardins. Les Fonds Desjardins ne sont pas garantis, leur valeur fluctue fréquemment et leur rendement passé n'est pas indicatif de leur rendement futur. Un placement dans un organisme de placement collectif et l'utilisation d'un service de répartition d'actifs peuvent donner lieu à des frais de courtage, des commissions de suivi, des frais de gestion et d'autres frais. Veuillez lire le prospectus simplifié avant d'investir.

<sup>2</sup> Les portefeuilles SociéTerre seront disponibles à la vente à compter de la mi-janvier 2009, sous réserve de l'approbation des autorités financières. \* Certaines conditions s'appliquent.



## Chronique CRIC

### Résolutions 2009, vraiment ?



Christine Vallée, membre du comité du journal

**P**our commencer, même si l'année est entamée depuis quelques semaines déjà, je tiens à vous souhaiter tout ce qu'il y a de mieux pour 2009. Je vous souhaite amour, paix, bonheur, gros lot du 6/49, des conventions collectives négociées, signées ou renouvelées selon vos attentes. Et pourquoi ne pas en profiter pour renouer nos liens avec Pétro-Canada, que l'on peut depuis peu arrêter de boycotter!

Et pour ceux qui ont fait des résolutions, je vous souhaite de les respecter. Moi, je n'en fais plus. Oh, jadis j'en faisais. Comme certains d'entre vous, le 31 décembre, tout de suite après le fameux décompte du nouvel an. Je me promettais de ne plus faire ceci ou de cesser de faire cela. Résultat : ça fait maintenant deux ans que je commence à m'entraîner la semaine prochaine et cinq que je me promets de n'utiliser ma carte de crédit qu'en cas d'extrême urgence. HAHHAHA! Et que puis-je dire sauf que mes souliers de course sont neufs et encore dans leur boîte et que le terme «extrême urgence» est plutôt relatif quand on y pense vraiment... Et oui, c'est fou comment une vente de fin de saison peut tout à coup devenir une «extrême urgence»! Alors, pas besoin de dire que j'ai encore du chemin à faire.

Ce qui m'a amenée à me dire que cette année, ma résolution serait de ne prendre... aucune résolution. Et oui, cette année, je vais improviser. Il y a cette maxime qui dit «vivre aujourd'hui comme

si c'était le premier jour du reste de votre vie». Pourquoi pas? Ce qui m'a poussée à me demander : et si vraiment aujourd'hui c'était le premier jour du reste de ma vie, qu'est-ce que je voudrais en faire? Et la réponse est peut-être banale voire légèrement clichée, mais je crois que je voudrais passer de bons moments entre amis, profiter de mes banques de congés, faire la grasse matinée les jours de pluie, prendre des cours de cuisine, voir du pays, apprendre à jouer aux échecs, sauter en parachute... En fait, c'est difficile de dresser une liste complète mais n'est-ce pas là que réside la beauté de l'improvisation? Savoir que l'on a la possibilité de faire toutes ces choses, d'avoir envie de les faire mais de ne pas savoir quand exactement on va les faire? Je ne sais pas ce que ça va donner. Jamais je n'ai été une super improvisatrice. Mais je suis certaine d'une chose, il n'est jamais trop tard pour apprendre!

Cric  
christine.vallee@sympatico.ca



## Mieux comprendre nos régimes de retraite L'impact de la crise financière sur nos caisses de retraite



André Grandchamps, agent des régimes de retraite au SFMM (SCFP)

**L'**année 2008 est enfin terminée, mais elle restera gravée dans nos mémoires comme ayant été marquée par l'une des pires crises financières depuis la Grande dépression de 1929. Actuellement les entreprises, les banques et les caisses de retraites sont à dresser le bilan de cette année tumultueuse.

### Bourses et caisses de retraite : Des rendements négatifs

Les bourses ont toutes connu une année difficile. Le rendement de la bourse canadienne en 2008 a été de près de -40 %, alors que la bourse américaine enregistra une performance de -37 %. Les taux d'intérêts des banques centrales ont chutés à des niveaux records et sont actuellement à 1,5 % au Canada et à 0,25 % aux États-Unis.

Cette situation a évidemment grandement affecté les rendements des caisses de retraite. Ainsi, la firme Morneau Sobeco estime que le rendement moyen d'une caisse de retraite en 2008 devrait être de -16 %. On peut donc s'attendre à ce que certaines caisses de retraite affichent un rendement oscillant entre -20 % et -30 %.

### Le point sur nos caisses de retraite

En voyant de tels chiffres plusieurs s'interrogent sur la santé financière de leur caisse de retraite. Certains se demandent comment les caisses de retraite se remettront d'une telle année? Si les cotisations payées par les membres vont augmenter? Ou encore s'il faudra travailler plus d'années avant de prendre sa retraite? Enfin les retraités se demandent si leurs rentes diminueront?

Analysons ces questions dans le contexte des caisses de retraites municipales de l'Île de Montréal.

La situation financière d'une caisse de retraite est mesurée à tous les trois ans minimalement. Pour y arriver un actuaire effectue ce qu'on appelle une évaluation actuarielle.

L'actuaire estime d'abord la valeur de tous les avoirs et rentrées d'argent de la caisse de retraite, ou si vous préférez les actifs de la caisse. Il évalue ensuite les obligations financières de la caisse. Cela va des dettes jusqu'au paiement des rentes des retraités. C'est ce qu'on appelle le passif de la caisse de retraite.

Si l'actif est supérieur au passif, la caisse est alors en situation de surplus.

Le surplus peut être utilisé de nombreuses façons. Il peut servir à payer un congé de cotisation à l'employeur et/ou aux membres cotisants. Il peut aussi être utilisé pour financer une indexation des rentes ou une bonification des rentes des futurs retraités etc. Cependant toute utilisation de surplus devra obtenir l'approbation des gouvernements, car de nombreuses lois chapeautent les caisses de retraite. Ces lois servent à empêcher quiconque d'utiliser l'argent des caisses de retraites au détriment des membres cotisants ou des retraités.

Cependant si le passif est supérieur à l'actif la caisse de retraite est alors en déficit.

Pour rembourser un déficit il faut injecter plus d'argent dans la caisse de retraite. Or la très grande majorité des

caisses de retraite municipales de l'Île de Montréal sont à prestations déterminées. Cela veut dire que le montant des rentes de retraite est fixé d'avance en pourcentage du salaire.

Mais les cotisations des membres aux caisses de retraite est fixé par les conventions collectives ou les règlements des caisses. En cas de déficit l'employeur ne peut augmenter unilatéralement les cotisations des membres sans l'accord du syndicat et des membres. C'est donc les cotisations de l'employeur qui doivent augmenter pour combler le déficit.

De plus, l'employeur ne peut exiger que les membres cotisent plus d'années avant de prendre leur retraite. Ou si vous préférez, l'employeur ne peut repousser l'admissibilité à la retraite pour payer un déficit de la caisse. Ces éléments sont inclus dans les règlements des caisses de retraite. Comme précédemment, ils ne peuvent être modifiés sans l'accord préalable du syndicat et des membres.

Enfin la rente des retraités est garantie. Cela veut dire que même en cas de déficit la rente versée aux retraités restera la même. Elle ne peut diminuer pour renflouer un déficit.

Il faut donc se souvenir que dans notre caisse de retraite à prestations déterminées, c'est l'employeur qui doit rembourser les déficits.

Les mauvais rendements de 2008 auront-ils un impact sur la caisse de retraite?

La dernière évaluation actuarielle pour la grande majorité des caisses de retraite municipales de l'Île de Montréal a été réalisée au 31 décembre 2007. (à l'ex-CUM ce fut au 31 décembre 2006) La prochaine évaluation actuarielle est donc prévue pour le 31 décembre 2010.

L'actuaire prendra alors en considération les rendements des années 2008, 2009 et 2010. Nous savons déjà que l'année 2008 fut mauvaise au niveau des rendements. Les résultats de la prochaine évaluation actuarielle dépendront donc des rendements des années 2009 et 2010. Si les rendements des deux prochaines années sont bons cela pourrait atténuer l'impact de l'année 2008. Mais comme on annonce une récession économique on peut alors s'attendre à des rendements modestes pour les prochaines années.

Il ne faut donc pas s'attendre à voir les caisses de retraite engranger des surplus importants (si jamais il y a des surplus) au cours des prochaines années. Cela veut aussi dire qu'on ne pourra pas améliorer nos régimes dans les prochaines années.

Malgré tout cela il ne faut surtout pas paniquer. Une caisse de retraite doit être considérée comme un outil à long terme. On ne doit pas l'analyser sur une seule année. On peut donc s'attendre à ce que l'effet de l'année 2008 s'atténue sur une longue période de temps. Comme ce fut le cas dans le passé pour les autres crises économiques ou financières.

En attendant on ne peut que souhaiter que les événements de l'année 2008 ne se reproduisent pas trop souvent et que la récession ne soit pas trop longue.

**À DÉCOUPER ET À CONSERVER**

### CONTRE LE HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE

Exclure une personne du groupe,  
**C'est inacceptable!**

Moi, je suis pour un milieu de travail sain.

# Ailleurs c'est aussi ici !

## Ah ! Comme la neige a neigé !

# Les travaux de Marcel : Mais où s'arrêtera-t-il ?



Jean-René Usclat, agent de grief et membre du comité du journal



À la fin du mois de janvier dernier, au cœur de la tempête médiatique ayant entourée les ratés des opérations de déneigement, le maire

Gérald Tremblay annonçait un remaniement et brassait les cartes au comité exécutif de Montréal qui compte maintenant 12 membres — le maximum permis, alors qu'il en comptait huit auparavant. Année électorale oblige, me direz-vous! Mentionnons, entre autres, qu'André Lavallée, responsable du transport et ancien chef du défunt Rassemblement des citoyens de Montréal (RCM), est devenu vice-président, que Michel Labrecque a été nommé président de la Société de transport de Montréal (STM) et que Michael Applebaum a hérité des loisirs (autrefois sous l'égide de la démissionnaire Francine Sénéchal).

### Quand Marcel en perd sa pelle !

Mais le changement qui a attiré l'attention des médias est bien sûr le remplacement de Marcel «crampons» Tremblay aux services aux citoyens, et donc au déneigement, par l'ex-maire de Ville d'Anjou, Luis Miranda. Ainsi, Marcel, ex chantre de la propreté à la Ville de Montréal ne sera donc plus chargé de nettoyer de nos chaussées et trottoirs.

Fort heureusement diront les plus cyniques, dont je fais partie depuis un certain 19 décembre où mon fils, ayant chuté sur un trottoir glacé, a dû se présenter à l'urgence et en a été quitte pour quelques points de suture et un faciès de boxeur pour quelques jours! Enfin! Diront peut-être les Cois blancs du 3-1-1 et tous ceux qui dans les arrondissements, ont dû faire face à la musique et répondre à un nombre ahurissant de citoyens en colère.

### Tout un palmarès !

Sans vouloir l'accabler, il faut bien avouer que le frère du maire, en plus d'avoir incité les piétons à se procurer des crampons — bel aveu d'impuissance, soit dit entre nous, a multiplié les déclarations maladroites qui ont fait les choux gras de bien des journalistes. Pour ma part, j'ai même cru un instant, lors des bris d'aqueduc, qu'il allait nous suggérer

l'achat de bouée! D'ailleurs, il n'y a qu'à survoler les revues de presse des dernières années pour constater combien l'ex Monsieur Net de la Ville de Montréal a été prolifique à cet égard.

Au fil des jours, je me suis amusé à rassembler les meilleurs moments de son passage aux services aux citoyens. Voici quelques-uns des plus marquants :

- «Sans dépenser des fortunes, les gens peuvent avoir des crampons à neige ou à glace. Pourquoi ils n'en achètent pas?»<sup>1</sup>
- «Les temps changent... ce nouveau contexte doit provoquer un phénomène d'éducation ... mieux vaut avoir une paire de crampons à 12 \$ qu'une hanche brisée.»
- «Je veux bien qu'on ait des trottoirs parfaitement nettoyés, c'est sûr qu'on veut ça. Mais avec le changement d'environnement, ce ne sera pas comme ça »<sup>1</sup>
- «Dans ma jeunesse, il faisait -40 en hiver, il ne pleuvait pas. Aujourd'hui la température passe de -10 à +10 en une journée.»<sup>2</sup>
- «Il y a tellement de gommes sur les trottoirs de la rue Sainte-Catherine, c'est terrible comme les gens crachent par terre»<sup>5</sup>
- «Les gens sont paresseux et indisciplinés. Ils manquent de civisme en continuant de cracher et de jeter des papiers par terre»<sup>5</sup>
- «Ils sont comme des écureuils, ils cachent leurs vieux divans défoncés sous la neige et ils espèrent que ça va fondre avec le printemps»<sup>5</sup>

Alors que depuis une semaine les ordures attendaient d'être ramassées dans Villeray— St-Michel— Parc Extension, Marcel Tremblay déclare : «À tous les 5 ans, on a une chance de revoir les contrats avec les entrepreneurs privés...pour être plus efficace. Tout ça amène des modifications de trajets et d'horaires.»<sup>6</sup>

- «Si chacun fait le petit effort de ramasser régulièrement les papiers et les déchets qui traînent sur son bout de terrain ou de devnature, nous aurons fait un pas de géant dans notre lutte pour l'amélioration de la propreté à Montréal.»<sup>7</sup>
- «Sans enlever les grandes qualités de Québec, on ne peut pas comparer un village à une grande ville comme Montréal.»<sup>8</sup>

En août 2006, en tant que responsable de la propreté, Marcel Tremblay propose au gouvernement provincial d'interdire la vente de peinture en aérosol au moins de 18 ans. Motif : la lutte aux graffiti. Notre M. Propre souhaite une loi provinciale pour empêcher les jeunes de s'approvisionner à l'extérieur de Montréal.<sup>3</sup>

En août 2007, Marcel, grand manitou de la propreté, distribue des cendriers portatifs «Sauvons la planète» à 100 000 fumeurs. Résultat : facture de 40 000 \$ aux contribuables, alors qu'il aurait pu en coûter 17 000 \$ sans les intermédiaires.<sup>4</sup>

### L'après Marcel, rien de rassurant !

Sachez toutefois que notre «crampons» national se voit maintenant attribuer le dossier des communautés culturelles, dossier sensible s'il en est. Souhaitons-lui de tourner quelques

fois sa langue dans sa bouche avant de parler aux médias! C'est Luis Miranda qui aura à remplacer notre ineffable

Marcel. Tant mieux, me direz-vous. C'est aller un peu vite en affaire. Qu'il suffise de rappeler que l'ex-maire de Ville d'Anjou a pour coutume lui aussi de pratiquer l'inflation verbale. Il est celui qui a déjà déclaré que «les fusions étaient un génocide municipal», excusez du peu! Fan de la décentralisation, le successeur de Marcel Tremblay, se retrouvera en porte à faux en matière de déneigement face au monstre à 19 têtes qu'est devenu Montréal. En effet, chaque arrondissement possède son budget, sa façon de faire et ses priorités. Ne reste plus qu'à espérer que les giboulées du printemps ne soient pas trop intenses!

En terminant, mentionnons que la Ville de Québec

accueillera un congrès international dont le thème est la viabilité hivernale. Les nouvelles technologies reliées à l'hiver seront à l'ordre du jour. Des pays comme le Japon, la Hongrie, la Suède et beaucoup d'autres y participeront. Montréal sera-t-il du côté des experts? Posez la question c'est déjà un peu y répondre.



### Des centaines de milliers de dollars pour des prévisions météo !

Saviez-vous que la Ville de Montréal dépense 50 000 \$ de vos dollars annuellement pour payer des agences de services météorologiques? C'est ce que révélait *RueFrontenac.com* — site Internet des employés lockoutés du Journal de Montréal.

Ainsi, selon des documents obtenus par le biais de la Loi sur l'accès à l'information, la Ville aurait signé un contrat de 138 472.55 \$ avec le Service météorologique du Canada, division d'Environnement Canada, et ce, pour les années 2008, 2009 et 2010. De plus, des ententes du même genre ont été conclues pour chaque arrondissement montréalais avec des firmes privées. Je ne sais pas pour vous, mais pour ma part, j'accède sans trop de problème au site de Météo Média, sur ma télévision comme à l'ordinateur, et pour une fraction du prix!

1. Catherine Handfield, *Marcel Tremblay suggère les crampons*, Cyberpresse, 7 janvier 2009
2. Benoît Aubin, *Donnez-lui une pelle*, Canoë info 8 janvier 2009
3. Radio-Canada, *www.radio-canada.ca/Montréal*, 8 août 2006
4. Blog : Je chiale donc je suis, *Des mégôts plein la sacoche*, 8 août 2007
5. Gabrielle Duchaine, *Un monde de saleté*, Le Journal de Montréal, 8 avril 2008
6. Noée Murchison, *Nouveaux horaires en cause*, Le Journal de Montréal, 6 janvier 2009
7. Communiqué de presse, *Le geste de la semaine : Marcel Tremblay invite les gens à nettoyer leur terrain et devant chez eux*, CCN, 10 avril 2006
8. Pierre-André Normandin, *Le frère du maire de Montréal compare Québec à un village*, Cyberpresse, 17 juillet 2008





## REMERCIEMENTS

# Merci Monsieur D. !



C'est en janvier dernier que Daniel Morin, directeur syndical à l'arrondissement de Ville-Marie, responsable du comité du journal et nouveau papa remettait sa démission et prenait part à sa dernière réunion comme responsable de ce comité. Daniel continuera toutefois de s'impliquer, entre autres, au comité des statuts et règlements ainsi qu'au comité d'enquête et d'action anti-sous-traitance, au sein desquels il agit comme secrétaire.

Ce mot confrère pour te remercier des efforts et de l'implication que tu as déployés au fil des dernières années afin de nous permettre de publier un journal, notre journal, qui se veut un moyen d'information, de propagande et de rassemblement. Merci Daniel!

**André Dollo, secrétaire général au SFMM (SCFP)**

Mes remerciements pour le temps et les énergies que Daniel a su consacrer afin de fournir aux membres un journal syndical de qualité. Responsable du comité du journal n'est pas chose facile et exige des qualités d'organisation, de rigueur, de leadership, de créativité et surtout de grande disponibilité.

Merci Daniel pour ces années à la barre de ce comité pas très populaire mais combien important.

**Michèle Blais, agente d'information au SFMM (SCFP)**

Salut M. D! Il y a 5 ans, je faisais mes premiers pas comme membre du comité du journal. Que dire? À l'époque, j'étais naïve et je ne connaissais que très peu cette facette du monde syndical. Aujourd'hui, je suis toujours naïve, mais si tout cela m'est plus familier, c'est en partie grâce à toi. Merci pour le support, la patience et surtout de m'avoir donné envie de me surpasser à chaque parution du *ColBlanc*. Merci de m'avoir appris que la liberté d'expression est un droit qui, comme tous les autres, amène des responsabilités.

**Christine «Cric» Vallée, membre du comité du journal**

Produire régulièrement un journal de qualité n'est certes pas chose facile. Tous ceux et celles qui s'y sont impliqués en savent quelque chose! C'est pourquoi je tenais à te remercier pour ton implication au sein du comité du journal. Nul doute qu'entre Emma-Loup et tes autres mandats au SFMM, tu trouveras quand même à occuper pleinement ton temps. Merci Daniel et au plaisir... de te lire encore dans le *ColBlanc*!

**Jean-René Usclat, agent de griefs au SFMM (SCFP), membre du comité du journal**



# Bon vent et bonne route Édith



Notre conseillère, après un séjour chez nous de près de 2 ans, a obtenu une nouvelle affectation afin de relever de nouveaux défis. Je tiens à te remercier Édith pour les services que tu nous as offerts, pour ton dynamisme ainsi que pour ton idéal de justice. Nos membres, sous ta gouverne, ont été fort bien conseillés et représentés. Merci

et bravo!

**André Dollo, secrétaire général au SFMM (SCFP)**

Ce fût un plaisir de négocier avec toi, Edith, à la Société du Parc Jean-Drapeau, surtout que tu as su mener à bien cette aventure avec la signature d'une convention collective. Toujours disponible, à la fois professionnelle et amicale, tu as été une conseillère avec qui j'ai aimé travailler et avec qui j'ai beaucoup appris. Du fond du cœur, tu vas me manquer! Sois heureuse!

**Francine Bouliane, vice-présidente au SFMM (SCFP)**

Chère Édith, j'ai été fort surpris et désappointé d'apprendre ton départ à notre retour de vacances des fêtes. Mais, comme on dit, il faut s'y résigner et continuer. J'ai eu la chance de travailler avec toi dans quelques dossiers ainsi que lors des négociations avec la Ville de Westmount et c'est toujours avec professionnalisme que tu as livré la marchandise. Nous travaillions dans un esprit de camaraderie et, même si mes blagues étaient particulières, tu réussissais à me rendre la pareille à ta façon! Je te souhaite bonne chance pour les nouveaux défis qui s'offrent à toi. On se reverra certainement en d'autres circonstances.

**Jean-Marc Boucher, vice-président au SFMM (SCFP)**

J'ai eu le bonheur de travailler avec Édith dès son arrivée au 429. Nous avons bien sûr, partagé des dossiers de travail mais pour moi ce fut un partage qui allait bien au delà de «la technique». J'ai connu une fille déterminée, engagée, avec des valeurs sociales près de nos grandes préoccupations et remplie de ressources. Ton départ va laisser un grand vide. Je te souhaite la meilleure des chances dans ta nouvelle affectation et au plaisir de pouvoir encore échanger sur le développement du syndicalisme au SCFP.

**Bruno Tremblay, conseiller syndical au SCFP**

Ton professionnalisme et tes compétences nous manquent déjà. Ton départ nous fait réaliser encore plus que tout ce que tu apportais au Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal. Tu auras réussi, au cours des derniers mois, à faire avancer un peu plus la cause des travailleurs que nous représentons et permis aux représentants de notre syndicat, d'être encore meilleurs. Je te souhaite la meilleure des chances dans ta nouvelle affectation et te remercie de tout ce que tu nous as apporté lors de ton passage chez nous.

**Martin Larose, agent de griefs au SFMM (SCFP)**

Nos petits échanges dans ton bureau, ta musique adaptée pour chaque tour de ville que nous avons fait, ainsi que les quelques détours empruntés (tu comprendras ce que je veux dire) pour nous rendre à nos rendez-vous, tout cela va beaucoup me manquer. Bonne chance, ce fût un réel plaisir de travailler avec toi.

**Lyne Lachapelle, agente de griefs au SFMM (SCFP)**

Un gros merci pour tout ce que tu as apporté lors de ton passage au SFMM. Ton professionnalisme, ta disponibilité, ton implication, tes convictions, et tes qualités humaines ont rendu le travail plus facile et plus agréable. De façon plus personnelle, il m'a été réjouissant de constater qu'une nouvelle génération est déjà là, porteuse des valeurs que nous défendons tous. Bonne route!

**Jean-René Usclat, agent de griefs au SFMM (SCFP), membre du comité du journal**

Elle est passée comme une étoile filante, le temps d'apprécier son réel militantisme, ses convictions, l'excellence de son travail et l'énergie de sa jeunesse. Une femme intelligente, dévouée et impliquée. Merci Édith, pour tout et bonne chance dans tes nouvelles fonctions. Si le dicton «Jamais deux sans trois», se confirme qui sait si les membres du SFMM pourront une fois de plus compter sur tes services.

**Michèle Blais, agente d'information au SFMM (SCFP)**



CONTRE LE HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE

Menacer, crier,  
**C'est intolérable!**

Moi, je suis pour un milieu de travail sain.

## Montréal

## Une ville qui a pris un coup de vieux !



Michèle Blais, agente d'information au SFMM (SCFP)



elon les données recensées en 2006 par Statistique Canada, plus de 1,62 millions de personnes habitaient l'île de Montréal, ce qui représente une hausse de 2,3 p. cent par rapport à 2001. Cette croissance est plus basse que dans l'ensemble du Québec (4,3 p. cent) mais plus élevée qu'à Toronto (0,9 p. cent).

**Plus de vieux que de jeunes**

À la lueur de l'analyse de Statistique Canada, on constate que Montréal a pris un p'tit coup de vieux. On y a répertorié 246 090 personnes âgées de plus de 65 ans, soit 15,2 p. cent de la population, alors que les jeunes de moins de 15 ans totalisent 244 450 personnes.

Les arrondissements centraux comme Ville-Marie, Mercier—Hochelaga-Maisonneuve, Rosemont—La Petite-Patrie et

Ahuntsic—Cartierville sont davantage touchés par ce phénomène alors qu'on y compte près de 120 personnes âgées pour 100 enfants de 0 à 14 ans. Tandis qu'à Pierrefonds—Roxboro et Outremont, on retrouve un plus grand nombre de jeunes par rapport aux personnes âgées.

Malgré tout, Montréal est une ville qui abrite beaucoup plus d'habitants âgés de 20 à 40 ans, que le reste de la province. Cela s'explique par la présence des immigrants et des étudiants universitaires.

**L'immigration un phénomène important**

L'immigration à Montréal est marquante à bien des égards. Ainsi la hausse de population est attribuable, non pas à l'augmentation du taux de natalité, mais plutôt à l'immigration puisque près de 31 p. cent de la population montréalaise provient

Montréal figure au 1<sup>er</sup> rang des dix plus grandes villes du Québec. Elle est suivie de Québec puis de Laval.

Au pays, la ville la plus grande est Toronto avec 2 503 281 personnes suivie de Montréal, avec une population de 1 620 693.

de l'extérieur du pays (de Chine, d'Algérie, de France et du Maroc surtout). Il y a trois fois plus d'immigrants à Montréal qu'ailleurs au Québec où la proportion atteint 11,5 p. cent.

Plus scolarisés et plus jeunes aussi, les immigrants ont une incidence positive sur la moyenne d'âge et sur le niveau de scolarité de la population montréalaise faisant de la Métropole la ville la plus scolarisée de notre belle province. Par contre, l'immigration serait responsable du recul du français sur l'ensemble de l'île puisque la proportion de francophones a chuté. De 56,4 p. cent en 2001, le nombre de personnes parlant le

français à la maison est passé à 54,2 p. cent, en 2006. L'espagnol, l'italien, l'arabe, le cantonais et le mandarin sont des langues de plus en plus parlées à la maison.

**Autres constats importants**

Le nombre de personnes qui habitent seules à Montréal est élevé, près de quatre ménages sur dix sont composés ... d'une seule personne! Finalement, la Métropole montréalaise continue de perdre des habitants au profit des banlieues.

Source : Statistiques Canada et «Montréal : les vieux sont maintenant plus nombreux que les jeunes; Jeanne Corriveau, article paru dans *Le Devoir* du 14 janvier 2009.

## Péto-Canada

## Les salariés gagnent leur difficile bataille



'est le 19 décembre dernier qu'on apprenait que le Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier (SCEP-FTQ) représentant les employés en lock-out de la raffinerie de **Péto-Canada** située à Montréal-Est venait de conclure une **entente** avec la pétrolière canadienne.

Le 23 décembre, satisfaits du résultat, les dirigeants syndicaux en recommandaient l'adoption à leurs membres réunis en assemblée, ce qu'ils ont fait dans une proportion de 94,6%.

L'entente conclue couvre la période du 1<sup>er</sup> février 2007 au 31 janvier 2010. Elle prévoit des augmentations salariales rétroactives de 5 % la première année et de 4,5 % les deux années suivantes, un boni à la signature de 4000 \$; le paiement des vacances de 2008; la préservation d'acquis en matière d'horaires de travail et d'autres droits syndicaux; la conservation d'un poste en santé et sécurité du travail.

«Nous avons réussi à conserver nos acquis pour lesquels nous luttons de même que les éléments du règlement modèle de l'industrie pétrolière» a affirmé Jacques Vanier, président de la section locale, après le vote.

C'est lundi 12 janvier dernier que progressivement les syndiqués ont repris le travail. Un retour qui ne s'est pas fait dans la joie et qui

s'est avéré difficile même si entre les syndiqués la solidarité est très forte et qu'ils sont animés par le sentiment d'être sortis gagnants de ce conflit, malgré des pertes financières importantes. Une telle bataille laisse des traces surtout quand l'entreprise tente de maintenir les activités grâce au travail des cadres alors que le syndicat allègue qu'elle a eu recours à des briseurs de grève. Ainsi, des démarches ont été entreprises afin de scinder le comité social en deux: celui de Petro-Canada et l'autre du SCEP-FTQ section locale 175. On peut facilement comprendre.

On se souviendra qu'en septembre 2008, après dix mois de conflit et constatant les tactiques de l'employeur pour casser le syndicat, la FTQ avait lancé un appel public au boycott des stations services Péto Canada. Des milliers d'auto collants ont d'ailleurs été distribués et certains se sont retrouvés dans le bas de Noël.

Étant donné le résultat que l'on connaît, on ne peut que s'en réjouir et féliciter ces salariés syndiqués pour leur ténacité et leur solidarité. Les syndiqués de la raffinerie étaient sans contrat de travail depuis le 31 janvier 2007.

— Michèle Blais

«Je ne pense pas qu'un seul syndiqué soit intéressé à faire le party avec les cadres. Les ponts sont coupés depuis trop longtemps.» a déclaré un syndiqué.

Source : *L'Avenir de l'Est*, dans son édition en ligne le 23-01-09.

Malgré ce que certains en disent  
65 % des travailleurs croient toujours à l'importance des syndicats !

'est ce qu'a révélé un sondage CROP commandé par l'Ordre des conseillers en ressources humaines agréées (CRHA) et effectué en octobre dernier. Ce sondage dévoile que 24 % des travailleurs estiment que les syndicats ont un rôle **très important** et 41 %, **assez important** à

jouer en 2008 dans notre société contrairement à un travailleur sur trois qui affirme que leur rôle est peu ou pas du tout important.

Certains répondants invoquent cependant la rigidité qu'imposent parfois les conventions collectives comme étant des obstacles à ce qu'ils recherchent dans leur milieu de travail, soit la flexibilité des horaires de travail ou la participation à des décisions.

Cette enquête montre aussi que les travailleurs sont partagés quant aux avantages dont bénéficieraient les syndiqués. La moitié estiment que les syndiqués jouissent de meilleures conditions de travail que leurs homologues non syndiqués alors que 38 % pensent qu'elles sont aussi bonnes et 7 % moins bonnes.

On obtient sensiblement les mêmes résultats chez les salariés syndiqués où 56 % pensent bénéficier de meilleures conditions que les non-syndiqués, 32 % aussi bonnes et 9 % moins bonnes.

Les travailleurs québécois croient que la conciliation travail-famille (avec 56 %), la qualité de vie au travail (avec 42 %) et la santé et sécurité du travail (avec 37 %) devraient être les priorités des syndicats pour les années à venir.

Ces résultats confortent les décisions de l'Équipe syndicale du SFMM qui a fait de ces préoccupations SES priorités, et ce, bien avant la tenue de cette enquête! Les résultats complets du sondage sont disponibles à l'adresse suivante : [www.orhri.org/presse](http://www.orhri.org/presse).



## Année mondiale de l'astronomie : Tout un programme !

Michèle Blais, agente d'information au SFMM (SCFP)



L'Année mondiale de l'astronomie a été lancée le 15 janvier à l'UNESCO. Décrétée par les Nations Unies, cette véritable fête mondiale de l'astronomie coïncide avec le 400<sup>ème</sup> anniversaire des premières observations faites par Galilée avec une lunette astronomique.

Comme l'a souligné le Directeur général de l'UNESCO, Koïchiro Matsuura, lors de la cérémonie d'ouverture, l'Année sera «l'occasion d'encourager les citoyens du monde, et en particulier les jeunes, à redécouvrir l'univers dans lequel nous vivons». Ce sera aussi une fantastique opportunité de développer les connaissances sur l'univers et d'aider les pays en développement à renforcer leurs capacités

dans ce domaine, notamment à travers la coopération internationale.

Pour Catherine Cesarsky, Présidente de l'Union astronomique internationale (UAI) qui est à l'origine de cette Année mondiale de l'astronomie, le moment est particulièrement bien choisi pour découvrir ou redécouvrir cette science : «*L'astronomie fait des découvertes extraordinaires en ce moment et les astronomes ont envie de partager avec le public ces moments exaltants*».

Les 15 et 16 janvier à l'UNESCO à Paris, plus de 800 participants ont déjà pu suivre des interventions allant de l'histoire – l'astronomie maya et l'astronomie islamique – à des découvertes comme celle du rayonnement fossile du Big-bang, ainsi qu'à des observations à distance à partir de divers télescopes et radiotélescopes situés sur tous

les continents. Dès le 19 janvier et toujours à l'UNESCO, le Symposium intitulé Rôle de l'astronomie dans la culture et la société va compléter cet état des lieux en abordant trois autres grands thèmes : L'astronomie dans la culture et la culture dans l'astronomie ; astronomie et société ; l'éducation à l'astronomie sur notre planète.

D'autres activités vont prendre le relais. Certaines sont purement locales, d'autres régionales et une dizaine de projets de grande envergure, «*les pierres angulaires*», essayeront de mobiliser le maximum de pays parmi les 136 qui ont répondu présent pour cette Année de l'astronomie. Malgré des moyens limités, il s'agit du «plus grand réseau jamais constitué autour de l'astronomie», a déclaré Catherine Cesarsky. Ainsi, les 100 heures d'astronomie

vont réunir (du jeudi 2 au dimanche 5 avril, avec la lune à son premier quartier le 2 avril) le plus grand nombre possible d'amateurs d'astronomie pour des observations du ciel nocturne, accompagnées d'événements publics, de webcasts, mais aussi d'efforts de réduction des lumières parasites.

Un autre grand projet, le Galiléoscope, entend proposer à des millions d'exemplaires une lunette simple, accessible, facile à assembler, afin de favoriser un large accès à de nouvelles connaissances et expériences d'observation. D'autres «*pierres angulaires*» portent sur l'univers vu de la terre, la sensibilisation au ciel nocturne (lutte contre la pollution lumineuse) et la sensibilisation à l'univers.

## Chronique d'un lock-out annoncé

Michèle Blais, agente d'information au SFMM (SCFP)



Cela n'a été une surprise pour personne. Le fils Péladeau n'a pas fait exception pour le personnel de l'information du *Journal de Montréal*. Pour demeurer chef de file de l'information au Québec, il n'a pas hésité à mettre à la rue les 253 travailleurs de l'information de ce quotidien qui en est à son tout premier conflit de travail!

Hausse de 25 % des heures de travail sans rémunération, diminution des avantages sociaux, abolition de 75 postes occupés majoritairement par des femmes détenant plus de 30 années d'ancienneté avec la suppression du service de la comptabilité, la convergence illimitée, etc., cela nous donne une idée des enjeux de cette bataille qu'entendent bien livrer les syndiqués dans le difficile contexte des transformations de la réalité médiatique. Bien que le syndicat espère que le conflit sera bref, ils ne sont pas dupes. Pour tenir le coup, ils ont créé en ligne *Rue Frontenac*, le site des employés en lock-out du *Journal de Montréal* à <http://ruefrontenac.com/>; abonnez-vous, c'est gratuit. Vous encouragerez ces travailleurs et continuerez de lire vos journalistes préférés.

### Quand on sait vivre, on ne franchit pas un piquet de grève!

Depuis le début du conflit, les chroniqueurs pigistes du *Journal de Montréal* font la manchette, soit pour annoncer leur départ, soit pour justifier leur droit de rester. Les

Joseph Facal, Richard Martineau, Gilles Proulx et compagnie, ne se sont pas gênés pour expliquer publiquement leurs motivations à franchir, virtuellement, la ligne de piquetage. Ils en ont le droit.

Ceci dit, cela nous a aussi permis de lire dans la chronique de Pierre Foglia publiée dans *La Presse*, le 3 février 2008 qu'«*(...) Il fut un temps où ne pas traverser un piquet de grève ne disait pas si vous étiez de droite ou de gauche. Cela relevait de l'étiquette sociale, du savoir-vivre. On ne traversait pas un piquet de grève, point. Sans doute étaient encore présentes dans l'air de ce temps-là les très dures luttes ouvrières qui avaient permis d'édifier une société plus humaine - la réglementation sur le travail des enfants, les vacances payées, la semaine de 40 heures, la sécurité au travail, un minimum d'assurances sociales. On ne traversait pas un piquet de grève, c'était culturel, une culture qui impliquait du respect à ceux qui s'étaient battus, et comme un remerciement pour leurs acquis. J'entends aujourd'hui des gens jouer sur les mots. En ce temps-là, la ligne était claire: on ne traversait pas un piquet de grève, même le facteur ne le traversait pas, même le livreur de pizza. Il y avait bien sûr des briseurs de grève, des scabs qui formaient avec les délateurs et les shylocks comme une sous-classe d'humains. Je parle d'une autre époque. Au temps d'aujourd'hui, la question du droit prime la morale sociale ou ce qu'il en reste.*» Et vlan, dans les dents!

## Les Cols bleus de Québec Débutent l'année du bon pied !



Les Cols bleus de notre capitale nationale, représentés par le Syndicat des employés manuels de la Ville de Québec (SCFP), ont voté, le 13 janvier dernier, dans une proportion de 83 % en faveur d'une entente d'une durée de quatre ans (2007 à 2010) selon laquelle leur employeur s'engage à créer 70 nouveaux emplois. L'entente prévoit aussi des augmentations de salaire de 2 % pour trois des quatre années du contrat et l'entrée en vigueur au, 1<sup>er</sup> novembre prochain, d'un nouveau plan de formation.

Le président, Jean Lachance, a déclaré que cette entente qui survient après des négociations particulièrement acrimonieuses en était une gagnant-gagnant. Malgré le contexte difficile, les syndiqués ont accompli, en tout temps, leur travail avec professionnalisme et ont de façon non équivoque contribué au succès des festivités entourant le 400<sup>e</sup> anniversaire de Québec. «Nous tournons la page sur cette négociation et nous regardons vers l'avenir», a conclu Jean Lachance.

## ACCIDENT DE TRAVAIL ?

**Ne signez rien ! Ne remplissez aucun formulaire !  
Consultez d'abord un de nos représentants syndicaux !**

Un représentant syndical vous assistera dans toutes vos démarches auprès de l'employeur ou de la CSST. Le traitement juste et expéditif de votre dossier en dépend!

Cette assistance est prévue à l'article 279 de la *Loi des accidents du travail et des maladies professionnelles*.

**Pour toutes questions techniques,  
contactez un membre de l'équipe Santé-Sécurité du SFMM.**

**André Lalonde 514 930-1269 (téléav.)**

**Nancy Nolet 514 230-5592 (téléav.)**

**Josée Lacroix 514 842-9463 poste 247**

**Vous avez des questions sur le registre d'accidents  
ou le retrait préventif ?**

**Nous sommes là pour y répondre !**



# Fête des enfants Des sourires et de la joie

Michèle Blais, agente d'information au SFMM (SCFP)



Comme le veut la tradition, le premier samedi du mois de décembre c'est le rendez-vous des enfants des membres de notre Syndicat. Afin de souligner l'arrivée du bon vieil homme à la barbe blanche tout vêtu de rouge, venu expressément pour s'enquérir des demandes de nos tout petits et même de quelques grands, nous avons été plusieurs à participer à cette grande fête, samedi le 6 décembre dernier. Une activité sociale toujours très prisée et appréciée de tous. Pendant que les enfants courent à droite et à gauche pour s'amuser dans les jeux gonflables, se faire maquiller, bricoler ou mesurer leur habileté dans les jeux d'adresse, les parents eux en profitent pour socialiser et partager l'enthousiasme de leur progéniture.

## L'occasion de donner

La Fête des enfants c'est aussi l'occasion de partager en participant à la collecte de denrées non périssables et de livres pour enfants ou de contribuer au financement de la *Fondation Charles Bruneau*. Cette année encore, nous avons été en mesure d'offrir bon nombre de boîtes remplies à craquer de nourriture à l'organisme «Assistance d'Enfants en Difficulté» (AED) du bon docteur Gilles Julien, pionnier de la pédiatrie sociale au Québec et dont l'organisme a pignon sur la rue Aylwin dans Hochelaga-Maisonneuve. Des petits gestes qui contribuent à de grandes choses. Merci!

Toujours à la barre de cet événement majeur organisé par le Centre social des fonctionnaires municipaux de Montréal, en collaboration avec *Monsieur Fun* et la généreuse participation de nos partenaires et d'une équipe chevronnée de bénévoles,

Claude Papineau peut affirmer sans ombrage :  
Mission Réussie!  
Rendez-vous : le 5 décembre prochain!

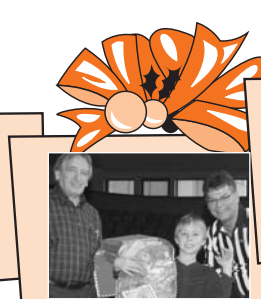
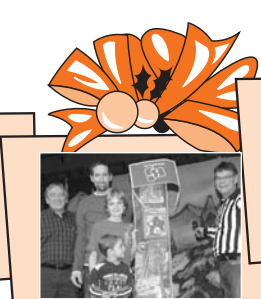
## En matinée

Bas de Noël : Marc, Olivier, Julien, Félix et Jean-Nicolas, les fils de Jean-Pierre Lanthier de l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro;  
Bicyclette : Viara et Krystal, les filles d'Isabella Sacchetti, du Jardin botanique  
Wii : Clément et Béatrice, les enfants de Mme Lajeunesse de l'arrondissement Verdun

## En après-midi

Bas de Noël : Louis Caron, le fils de Francis Caron du Laboratoire au SITE  
Bicyclette : Ariane et Justine, les filles de Lynda Collerette de l'OMHM  
Wii : John-Williams et Ortiz Kardos, les fils de Jean-Claude Kardos de la Sécurité du revenu

LES GAGNANTS  
NOS BÉNÉVOLES



PHOTOS :  
VINCENT LEGAULT



## Prix d'excellence en architecture 2009

# Le CPE Cœurs de l'île en nomination !

Michèle Blais, agente d'information au SFMM (SCFP)



L'Ordre des architectes du Québec a retenu, pour sa 25<sup>e</sup> édition des Prix d'excellence en architecture, 43 projets dont le tout nouvel édifice abritant le CPE Cœurs de l'île situé au 2830 de la rue Gilford, dans l'arrondissement Rosemont — La Petite-Patrie.

Ce concours qui a lieu tous les deux ans a reçu 114 candidatures. Inscrit dans la catégorie «Institutionnelle moins de 5 millions \$», où 22 candidatures ont été soumises, l'édifice du CPE est l'œuvre de l'architecte Pierre Morency.

La sélection des candidats a été effectuée par un jury composé d'experts, de représentants du public et d'organismes gouvernementaux réunis sous la présidence de l'architecte, auteure et journaliste franco-allemande Dominique Gauzin-Müller (Stuttgart).

«Les jurys qualifient de transitoire l'architecture du moment. En fait, celle-ci témoigne d'actes de plus en plus responsables des points de vue économique et écologique, de considérations axées vers une architecture qui procure le bonheur et qui a la vertu de modeler la perception du temps, et d'un désir de procurer des expériences visuelles et sensorielles nouvelles.»

### Coup de cœur pour le CPE cœurs de l'île

Vous êtes tous invités, jusqu'au 31 mai prochain, à découvrir les réalisations de nos architectes québécois en visitant le site situé au [www.pea-oaq.com/accueil/finalistes.php?cat](http://www.pea-oaq.com/accueil/finalistes.php?cat) et à voter pour votre coup de cœur en participant au concours *Choix du public Loto-Québec*.

L'Ordre des architectes propose également une riche programmation d'activités publiques et culturelles qui permettra aux amoureux d'architecture ou aux néophytes de découvrir ces bâtiments dignes de mention et de faire connaissance avec leurs architectes, collaborateurs et propriétaires. Les lauréats seront annoncés à Montréal en juin prochain dans le cadre du *Forum des architectes du Québec* et du *Festival d'architecture de l'Institut royal d'architecture du Canada 2009*. C'est donc à suivre.

Ai-je besoin de vous dire que la direction et les membres du conseil d'administration, dont sa présidente, Mélanie Bourgeois qui est une fonctionnaire col blanc œuvrant au Service des finances, sont très heureux et fiers de cette nomination. C'est là une occasion en or de faire connaître l'architecture de leur nouvel édifice établi depuis le printemps dernier (avril 2008) dans l'environnement du Technopole Angus : un édifice qui fait preuve de créativité et qui se démarque par sa forme joyeuse et adaptée aux tous petits.

### Un cadeau bien mérité

Il y aura bientôt un an que l'équipe du CPE, les enfants et leurs parents ont emménagé dans leurs nouveaux locaux après un long et complexe processus de relocation à la suite de la



photos : Normand Rajotte, photographe.

Nos partenaires financiers, le ministère de la Famille et des Aînés et la Ville de Montréal — puisque le CPE, bien qu'étant un organisme autonome, est avant tout un service de garde en milieu de travail pour les employés et les élus de la Ville de Montréal et de ses sociétés paramunicipales depuis 1992 — ont de quoi être fiers!

vente du site de la Gare Viger à la firme Télémedia, et ce, malgré le soutien de plusieurs fonctionnaires (cadres, professionnels, etc.). Un dossier contesté qui a fait les manchettes des grands quotidiens montréalais et qui laisse planer, une fois de plus, le spectre du scandale sur l'administration Tremblay.



photos : Normand Rajotte, photographe.

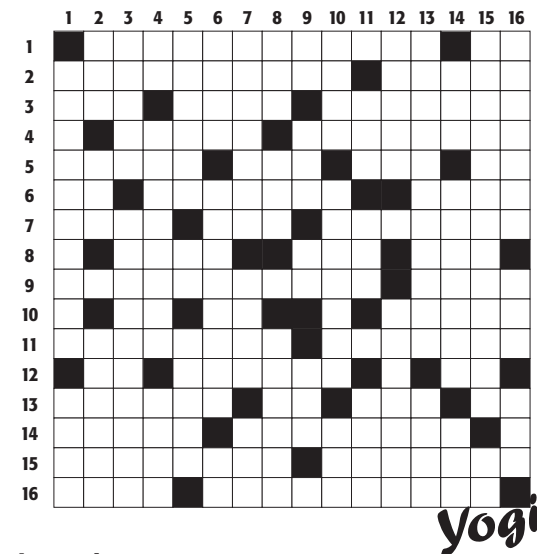
### Pour voter

Tout internaute peut voter pour l'un des projets en nomination présentés sur le site, en cliquant sur le bouton «coup de cœur» apparaissant sur l'image du projet choisi puis, en remplissant le bulletin de vote électronique. En confirmant son choix, le vote sera automatiquement enregistré. Les votes électroniques déterminant le *Choix du public 2009* seront enregistrés jusqu'au 31 mai 2009 à minuit. Limite d'un vote par personne. Nous vous invitons à visiter le site du concours (pas sur le temps de travail bien sûr) et à encourager le CPE Cœurs de l'île. N'hésitez pas à le faire savoir à vos collègues, vos relations et vos amis.



photos : Normand Rajotte, photographe.

# Casse-tête



### Horizontalement

- Étude des modifications externes et internes de l'écorce terrestre; Symbole chimique.
- Ronde de surveillance; Petit saumon de printemps qui redescend vers la mer.
- Assemblée générale annuelle; Fête nocturne de danse et de musique techno; Perdre son temps à des futilités.
- Reine-claude, mirabelle; Petit verrou à tige plate.
- Gai, enjoué; Sert à recevoir une poutre ; Du verbe «mettre»; Tunisie.
- Pronom personnel; Artisan, ouvrier d'articles d'harnachement; Sert à l'étamage des glaces.
- Nation, peuple; Afrique-Équatoriale Française; Honore d'hommages excessifs.
- Celles des égouts sont usées; Le plus grand barrot du navire ; Adjectif possessif.
- Personne qui prétend faire des miracles; Époques, périodes.
- Notre-Dame; Pronom personnel; Doué d'activité, de mouvement.
- Sert à recevoir le fourrage du bétail; Entrelacées, tressées.
- Seizième lettre de l'alphabet grec; Plante nuisible aux céréales; Symbole chimique.
- Sculpté, taillé; Costa Rica; tre imaginaire de forme féminine; Symbole chimique.
- Du verbe «acérer»; Partie latérale membraneuse d'un insecte.
- Tuméfaction sur le pourtour de l'anus; Femelle du renard.
- Représentation graphique en projection horizontale; Haveneau, truble.

### Verticalement

- Patauger dans la boue; Il peut-être militaire, de loisirs, ou il oppose un groupe à un autre.
- Effet comique, burlesque; Entourée d'eau; Relatif à l'apex d'un organe, d'une cellule.
- Escalier, halte; Éliminera, réduira à rien.
- Symbole de richesse; Elle manque de finesse, de délicatesse; Nom poétique de l'Irlande.
- Ornement doré; Université de Montréal; Arbuste ornemental aux fleurs très parfumées et disposées en grappes.
- Unité monétaire chinoise; Qui facilite l'évacuation des selles; Québec.
- Plante voisine du perce-neige; Faire la peau, envoyer *ad patres*; Absolu, parfait.
- Fabriquée de malt torréfié; Avoir du flair; Défaite complète.
- Chiffres romains; Sous la balle; Symbole chimique; Colère, furie.
- Ville d'Allemagne sur la Saale; Anticorps associé à la syphilis; Urus, bison d'Europe.
- Imagerie par résonance magnétique; Dénudée, dévêtue; Cargaison d'un navire.
- Action, fait de se servir de quelque chose; Touché par un mal.
- Atomisation, dispersion; Câble ou cordage destiné à maintenir en place un mât.
- Au Moyen Âge, service militaire; Propos ou actes stupides; Espace de temps.
- Excès de maturité, début de décomposition d'un fruit; Docteur.
- Présent à l'occasion du premier jour de l'année; Adjectif possessif, Argent, fric.

SOLUTION EN PAGE 22

# L'autre PPP : le partenariat pouvoir et propagande



André Synott, membre de l'OMHM et collaborateur au journal

«Attention, messieurs, j'apporte la peste au Nouveau Monde.»

Sigmund Freud, débarquant à New York



Plus que Sigmund, c'est son neveu, Edward Bernays, qui apporta une plaie au Nouveau Monde. Bernays est l'un des premiers praticiens et le premier théoricien de

l'industrie des relations publiques avec son manuel *Propaganda, comment manipuler l'opinion en démocratie* (qualifié de classique par Noam Chomsky). Publié dès 1928 aux États-Unis, il a été traduit en français seulement en 2007 pour les Éditions La Découverte (Maspero) et édité au Québec par Lux Éditeur avec une présentation critique de Normand Baillargeon, auteur du *Petit cours d'autodéfense intellectuelle*.

Bernays connaît des succès pour désamorcer ce que l'on n'appelait pas encore une bombe médiatique ou faire effectuer un virage à 180 degrés à l'opinion publique. Il transforme une pièce de théâtre controversée en œuvre d'éducation pour le public, puis il assure le succès du danseur Nijinski aux États-Unis malgré sa réputation jugée sulfureuse (à cause des gestes simulant la masturbation dans *L'Après-midi d'un faune*). Fort de ses réussites commerciales, il n'y a qu'un pas à franchir pour vendre autre chose, comme une idée ou l'entrée en guerre des États-Unis. Le président Wilson crée, une semaine après la déclaration de guerre à l'Allemagne, la *Commission on Public Information* (Commission Creel du nom de son président). Cette commission rassemble des journalistes, intellectuels, publicistes qui innovent de plusieurs façons pour susciter l'enthousiasme guerrier à une population plus isolationniste que lors de la Première Guerre mondiale. Le succès de la commission prouve pour Bernays qu'il est possible de «mobiliser l'opinion publique pour quelque cause que ce soit».

En 1919, il crée un bureau qu'il nomme «Direction publicitaire» et se désigne «conseiller en relations publiques», titre calqué sur celui de conseiller juridique. Il n'est le seul à exercer cette nouvelle profession, mais il se distingue de ses confrères ou concurrents par ses succès, son utilisation de fondements scientifiques avec la sociologie, la psychologie sociale et la psychanalyse. En cela, il est un précurseur du freudien Wilhelm Reich, auteur de *La psychologie de masse du fascisme* et du pavlovien Serge Tchakhotine qui a écrit *Le viol des foules par la propagande politique*, deux analyses divergentes d'un même phénomène et de techniques issues des sciences humaines (sondages, interrogations d'experts et groupes de consultation, aujourd'hui, nous dirions *focus group*), ces deux éléments expliquant peut-être le premier.

Parmi ces campagnes, on peut citer le concours de sculptures dans les savons Ivory pour la compagnie Procter & Gamble et le défilé de Pâques à New York où des centaines de femmes s'allumèrent en même temps une cigarette (ce qui ne se faisait pas en public, ni même en privé d'ailleurs) doublant ainsi la clientèle des cigarettiers.

Malgré la subtilité des moyens utilisés, Bernays insistait pour prôner la nécessité

absolue de l'honnêteté intellectuelle ou de la vérité dans toute campagne de relations publiques. La vérité des faits et ses continuateurs contredisent l'exigence morale de sa théorie; d'ailleurs, l'un de ses disciples fut Joseph Goebbels, ministre de la propagande de l'Allemagne nazie, pour qui à force d'être répété un mensonge devient une vérité.

La propagande en soi, dénuée de son sens péjoratif, n'est pas un mal ou une chose nuisible pour Bernays; c'est «l'organisation du chaos, l'organe exécutif du gouvernement invisible», l'outil d'une minorité qui amène une majorité à accepter les produits d'une entreprise ou les idées d'un gouvernement. Les dirigeants ne peuvent plus gouverner sans avoir l'accord de la population ou du moins sans faire croire à la population que



l'on ne fait que répondre à ses attentes. Il faut donc fabriquer le consentement.

Passant de la propagande en général à l'analyse du rôle des médias dans la formation du conformisme politique, Noam Chomsky et Edward Herman ont écrit en 1988 *La fabrication du consentement, de la propagande médiatique en démocratie*, enfin traduit en français, d'après une mise à jour complémentaire en 2002 par les Éditions Agone. Après des années d'études et de recherches consacrées aux médias, Chomsky et Herman sont convaincus que les médias sont utilisés pour créer un soutien aux intérêts de l'État et des élites économiques. Ce soutien est rendu possible parce que les médias appliquent un modèle de propagande. À première vue, il n'y a pas de propagande institutionnalisée lorsque les organes de presse appartiennent à des entreprises privées plutôt que d'être les courroies de transmission d'une dictature.

Pourtant à l'analyse des auteurs, on apprend que les médias subissent le modèle de propagande parce que des filtres empêchent toute autre forme de fonctionnement. Aux États-Unis, ces cinq filtres sont l'actionnariat (les entreprises de presse étant de plus en plus coûteuses à faire

fonctionner, elles ne peuvent survivre qu'intégrées dans des groupes industriels ou financiers), la régulation par la publicité (l'essentiel des revenus venant des annonceurs, il est difficile, voire impossible, de se mettre à dos les pourvoyeurs de fonds), les sources d'informations (les médias ayant un besoin continu d'informations à mettre entre deux espaces publicitaires, s'en remettant à des pourvoyeurs de nouvelles naturelles, l'État et les grandes entreprises), les contre-feux (si les médias s'aventurent hors des sentiers battus, divers leviers de contrôle agissent : menaces de poursuites, pétitions au Congrès, campagnes de *Think tanks* conservateurs) et l'anticommunisme (le Bonhomme Sept Heures idéal pour calmer les esprits déviants, mais, signe des temps, l'anticommunisme pourrait faire place à l'anti-islamisme). Les auteurs ont surtout utilisé des exemples dans les organes les plus prestigieux de la presse américaine : le New York Times, les magazines Time et Newsweek et CBS News (télévision).

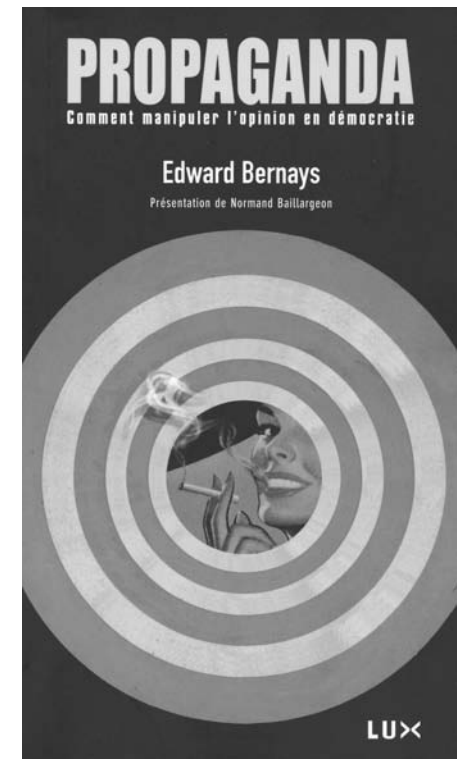
Pour prouver leur thèse (le conformisme assujéti à l'État d'une presse soi-disant libre et indépendante), les auteurs ont analysé comment certaines nouvelles ou certains événements étaient rapportés d'un État client ou ami des États-Unis ou au contraire (le même genre d'événement) d'un État jugé hostile.

On a mis en parallèle des victimes dignes ou indignes d'intérêt. Ainsi, les tortures et l'assassinat du prêtre Jerzy Popielusko par des policiers polonais ont fait l'objet de nombreux articles (éditoriaux, premières pages, détails sur les sévices maintes fois répétés, implication des autorités), par contre une centaine de religieux (dont Mgr Romero, archevêque de San Salvador, et les quatre religieuses américaines) assassinés par l'extrême droite en Amérique latine reçurent moins de couvertures médiatiques alors qu'à première vue, il serait plus facile d'y enquêter que dans un État totalitaire. Autre parallèle : les Kurdes. Tant que Saddam Hussein était «allié» des États-Unis (quand il combattait l'Iran des ayatollahs), il pouvait massacrer les Kurdes irakiens sans problème; devenu envahisseur du Koweït, il devenait criminel de guerre; pendant ce temps, la Turquie (élément-clé de l'OTAN parce que très près de l'URSS) a autant et toujours massacré les Kurdes turcs sans soulever de protestations américaines. Les médias traitent aussi, de façon différente, les élections selon qu'elles se déroulent dans un État client ou hostile, il en découle une légitimité ou illégitimité du résultat électoral. Au Salvador et au Guatemala, les élections se tinrent dans un climat de violence d'assassinats politiques avec des interdictions de groupes politiques (la démocratie-chrétienne y était la «gauche» autorisée), mais la presse américaine y salua la démocratie balbutiante. Au Nicaragua, à l'encontre d'observateurs irlandais, suédois et hollandais, la presse américaine niait la validité du processus électoral pendant que le gouvernement américain armait illégalement les contras, la guérilla de droite. Pour faire diversion devant la victoire des sandinistes à l'élection (en 1984), le gouvernement américain déclara qu'un cargo soviétique transportait des Mig (avions de chasse) au Nicaragua, la presse se concentra sur cette «nouvelle» plutôt que sur la victoire des sandinistes. Plus tard, lorsque le mensonge fut dévoilé, on expliqua qu'un

satellite-espion s'était bloqué pendant le chargement du cargo, de sorte que la cargaison était inconnue, mais il aurait pu y avoir des Mig... (Comme Saddam Hussein avait des armes de destruction massive avant d'être envahi, Colin Powell l'a dit à l'ONU! Mais ils ont cessé de les chercher une fois le changement de régime acquis). Est aussi examinée, la couverture de l'attentat contre le Pape impliquant une filière bulgare communiste travaillant avec un terroriste turc membre des Loups Gris (un mouvement d'extrême droite) et les méandres de la politique américaine en Indochine (guerre du Viêt Nam, renversement des gouvernements au Laos et au Cambodge, en prime les États-Unis dénonçant les Khmers rouges, puis les appuyant à l'ONU lorsqu'ils furent chassés du pouvoir).

Malgré tout, le système n'est pas tout-puissant, des alternatives peuvent apparaître : médias communautaires, organisation et auto éducation des communautés, de groupes de militants, organisations en réseaux, utilisation d'Internet, etc.

André Malraux disait que «le cinéma est parfois un art, parfois une industrie.» Or, malgré le rouleau compresseur de l'industrie, le cinéma d'art existe toujours. Nous pourrions paraphraser en disant que la



presse est parfois un service public, parfois une industrie. Alors que le cinéma d'art vit d'abord par un acte de création, la presse de service public vivra d'abord par des actes de conscientisation et d'organisation des citoyens qui devront s'investir activement et financièrement dans la création et le développement de leurs propres médias.

Edward Bernays, *Propaganda, comment manipuler l'opinion en démocratie*, Lux Éditeur

Noam Chomsky et Edward Herman, *La fabrication du consentement, de la propagande médiatique en démocratie*, Éditions Agone

MÉLI-MÉLÉ

**Vous pouvez laisser un message dans la boîte vocale de votre représentant syndical préféré !**

(en plus de lui écrire par courrier électronique)

**Et, non, cette technologie n'affectera en rien le nombre d'employés du SFMM (SCFP) !**

**514 842-9463**

16	R	E	I	E	V	E	C	R	E	N	V	A	P	1
15	E	N	A	R	E	Q	U	E	S	A	R	I	S	2
14	L	E	R	I	T	E	P	L	E	A	V	E	R	3
13	B	E	E	F	E	C	R	E	L	E	C	I	S	4
12	S	N	T	E	I	V	A	I	E	P	I	L	E	5
11	S	E	S	A	T	N	A	I	R	L	E	L	E	6
10	E	M	I	A	N	I	T	U	T	N	D	E	7	
9	S	E	R	E	G	E	T	U	R	V	A	M	8	
8	S	E	M	B	A	U	X	E	A	V	O	E	9	
7	E	S	E	N	C	E	N	S	E	F	A	V	E	10
6	N	A	I	N	E	R	L	I	E	S	E	L	I	11
5	T	N	T	M	E	T	O	P	E	R	U	R	I	12
4	E	T	E	G	E	T	N	E	T	A	R	G	E	13
3	R	S	E	R	A	V	E	N	I	A	I	S	E	14
2	T	O	L	E	S	M	O	L	E	P	A	T	R	15
1	B	E	Q	U	E	A	M	I	Q	U	E	G	E	16



**CPE Coeurs de l'Île**

La garderie qui accepte en priorité, les enfants des employés et des élus de la Ville de Montréal et qui offre un milieu sécuritaire et riche, à tous points de vue, aux bouts de chou et aux parents pour mieux grandir ensemble.

Bien que toutes nos places aient été octroyées, nous vous encourageons à inscrire votre enfant ou celui à naître à notre liste d'attente. Visitez notre site au

[www.cpecoeursdelile.com](http://www.cpecoeursdelile.com)

et cliquez sur la bulle CPE/fiche d'inscription ou contactez-nous.



2830, rue Gilford  
Montréal H1Y 3N2

téléphone :  
**514 879-1544**

télécopieur :  
514 879-9416

**AUX MEMBRES DU SFMM**

OBTENEZ 5 % DE RABAIS SUR VOTRE REPAS SUR PRÉSENTATION DE CETTE ANNONCE



Déjeuners

et

dîners...



**1825 FLEURY EST**

**514 387-6788**



**Fine cuisine vietnamienne**

**5136, Ave du Parc**

(Entre Fairmount et Laurier)

**Nos spécialités comportent :**

Poisson à l'aneth authentique

Fruits de mer sautés servis dans un ananas ou une noix de coco

Saumon caramélisé servi dans un pot en terre cuite

Nos plats teriyaki sur plaques chauffantes

et encore plus à découvrir !

**APPORTEZ VOTRE VIN**

Pour toutes réservations : **514 272-1477**

**DT PERFORMANCE**

Claude Dufresne  
représentant

514 704-6865

**Pneus de toutes marques et roues de toutes sortes à tarifs corporatifs**

À titre de fonctionnaire, obtenez un rabais supplémentaire de 5 % sur tout achat.

Contactez-moi afin d'obtenir votre carte privilège DT.



## Domaine Privé Jardin des perdrix

**PROJET DOMICILIAIRE**  
LIVRAISON PRINTEMPS 2009

### SPÉCIAL PRÉVENTE

À tous les Cols blancs membres du CSFMM,  
de même qu'à leurs parents et amis

**Obtenez une valeur de  
10 000 \$ d'extras pour votre résidence  
avant le 1<sup>er</sup> mars 2009**



**POUR INFORMATION : 514 863-3156  
450 304-4600**

**Benjamin Moore**  
Les experts en couleur et décoration



**ARTICLES DE PEINTURE  
COULEURS PAR ORDINATEUR**

Stores en bois  
Planchers flottants

**Distribution Bélair**  
8530, boul. Pie IX  
Montréal (Québec)  
**514 593-5347**

**Rabais de 25%**  
à l'achat de  
peinture pour  
tous les membres  
du CSFMM

NOUS OFFRONS DES PRIX IMBATTABLES A TOUS LES MEMBRES  
DU **CSFMM** DE MEME QU'A LEURS PARENTS ET AMIS.

## MATELAS

Un concept de vente  
tellement différent !

**Économiser  
jusqu'à 60 %**

Sur rendez-vous seulement  
514 721-1529 514 214-6557



*Toute une gamme de matelas disponible*



## clinique solution **S**ante.com

À tous les Cols blancs membres du CSFMM

Examen physique complet, analyse de posture,  
scan thermographique et les radiographies;  
une valeur de 175 \$ pour 40 \$.



**Dr Pascal Paquet D.C.**  
Chiropraticien  
Formation en ostéopathie  
et en naturopathie

**514 723-2424**

[www.cliniquesolutionsante.com](http://www.cliniquesolutionsante.com)

1100, Crémazie Est (angle Christophe-Colomb) - Stationnement



STATION DE  
METRO  
JARRY

**clubvoyages<sup>mc</sup>**  
Pointe-aux-Trembles

12935, rue Sherbrooke Est, Montréal (Québec) H1A 1B9  
[www.pointeauxtrembles.clubvoyages.com](http://www.pointeauxtrembles.clubvoyages.com)

**Obtenez des milles de récompense  
avec tout achat !**

Voyagez et économisez en échangeant vos milles de  
récompense AIR MILES pour des certificats CLUB VOYAGES.  
375 milles de récompense = un certificat CLUB VOYAGES d'une valeur de 50 \$.  
Pour connaître les détails, n'hésitez pas à me contacter.

**Johanne René de Cotret**

Présidente et conseillère en voyages  
Cell. : 514 816-7768  
Courriel : [jrdec@clubvoyagespat.ca](mailto:jrdec@clubvoyagespat.ca)

Service personnalisé et  
livraison gratuite de documents



**Vacances Soleil (formule tout inclus)**  
**Circuits du Club Aventure**  
**Voyages d'affaires**  
**Croisières**  
**Circuits européens et autres**  
**Spéciaux de dernière minute**  
**Assurance-voyage**

## VOYAGES LEGARDEUR

**Nancy Boivin**  
conseillère en voyages et  
responsable des groupes

467B, boulevard Lacombe,  
Le Gardeur (Québec) J5Z 1P2  
Téléphone : 514 862-9436 ou 514 585-8560 ou 450 581-8080  
Télécopieur : 450 581-1080  
Site Web : [www.voyageslegardeur.com](http://www.voyageslegardeur.com)

*Informez-vous sur nos  
promotions GROUPES*

